



**HAUTE-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°43-2022-201

PUBLIÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

# Sommaire

## **43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire /**

43-2022-12-13-00005 - Délibération 2022 12 06 - 35 Approbation PV 04 10 2022 (2 pages)	Page 3
43-2022-12-13-00006 - Délibération 2022 12 06 - 36 Présentation du SDACR (4 pages)	Page 6
43-2022-12-13-00007 - Délibération 2022 12 06 - 37 Effectifs (4 pages)	Page 11
43-2022-12-13-00008 - Délibération 2022 12 06 - 38 IFSE bilan du groupe de travail et propositions d'évolution (3 pages)	Page 16
43-2022-12-13-00009 - Délibération 2022 12 06 - 39 Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant (2 pages)	Page 20
43-2022-12-13-00010 - Délibération 2022 12 06 - 40 Rapport sur le développement durable 2022 (2 pages)	Page 23
43-2022-12-13-00011 - Délibération 2022 12 06 - 41 Subventions 2023 (2 pages)	Page 26
43-2022-12-13-00012 - Délibération 2022 12 06 - 42 Contributions communales et intercommunales pour 2023 (3 pages)	Page 29
43-2022-12-13-00013 - Délibération 2022 12 06 - 43 Neutralisation partielle des amortissements (2 pages)	Page 33
43-2022-12-13-00014 - Délibération 2022 12 06 - 44 Création d'AP CP construction 2 CIS (3 pages)	Page 36
43-2022-12-13-00015 - Délibération 2022 12 06 - 45 Avenant N°3 convention SUMF (3 pages)	Page 40
43-2022-12-13-00016 - Délibération 2022 12 06 - 46 Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2023 (3 pages)	Page 44
43-2022-12-13-00017 - Délibération 2022 12 06 - 47 Budget primitif 2023 (70 pages)	Page 48
43-2022-12-13-00018 - Délibération 2022 12 06 - 48 Tarifications 2023 (5 pages)	Page 119
43-2022-12-13-00004 - Délibération 2022 12 06 - 49 Actualisation convention SMUR CHER (5 pages)	Page 125

43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de  
secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00005

Délibération 2022 12 06 - 35 Approbation PV 04  
10 2022



HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**



**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-35**

**Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGOLOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DÉLIBÉRATION N° 2022-35 : Approbation du procès-verbal du 4 octobre 2022**

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022 a été transmis aux membres du conseil d'administration.

**Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**



**MARIE-AGNÈS PETIT**



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de  
secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00006

Délibération 2022 12 06 - 36 Présentation du  
SDACR



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**



**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-36**

**Présentation du SDACR**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DÉLIBÉRATION N° 2022-36 : Présentation du SDACR**



Conformément aux articles L. 1424-7 et L. 1424-12 du CGCT, L. 731-2 du code de sécurité intérieure et du guide méthodologique 2020 de la DGSCGC, le SDIS de Haute-Loire a travaillé sur la mise à jour de son Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, dont la dernière version remontait à l'année 2015.

Ce travail a été initié dès le Conseil d'administration du SDIS de Haute-Loire du 20/10/2021 avec le projet « couverture des risques.

Ce projet a eu pour objectifs de répondre aux enjeux suivants :

- Optimiser et moderniser le parc roulant du SDIS en favorisant les engins polyvalents ;
- Dimensionner le parc roulant pour assurer une qualité de secours ;
- Conduire le projet en lien avec les territoires en favorisant l'implication des chefs de CIS ;
- Être en adéquation avec les politiques publiques du SDIS et s'inscrire dans le projet « Cap 2030 » du département de la Haute-Loire.

Travaillant en mode projet et autour d'un comité de pilotage, un groupe d'élus et 2 groupes de travail représentant les sapeurs-pompiers de la Haute-Loire, de nombreuses réunions se sont tenues. Les travaux ont été basés sur une méthodologie ainsi que des indicateurs de couvertures et réponses opérationnelles.

5 orientations principales ont guidé les travaux :

1. Garantir une réponse opérationnelle de qualité en conservant les délais de couvertures existants.
2. Étudier la couverture du risque en intégrant la disponibilité et le niveau de risque des territoires.
3. Développer encore plus le concept d'engins polyvalents.
4. Intégrer les enjeux humains dans les propositions de couverture opérationnelle.
5. Travailler sur une meilleure répartition des domaines opérationnels.

La méthodologie de travail a consisté à créer sur le logiciel SIG Géoconcept le parc roulant existant avec trois hypothèses :

- Hypothèse 1 : basse, sans prendre en compte les enjeux managériaux ;
- Hypothèse 2 : intermédiaire prenant en compte les enjeux humains ;
- Hypothèse 3 : haute, basée essentiellement sur le renouvellement.

Les 3 hypothèses proposaient une cartographie départementale positionnant l'ensemble du parc roulant par unité.

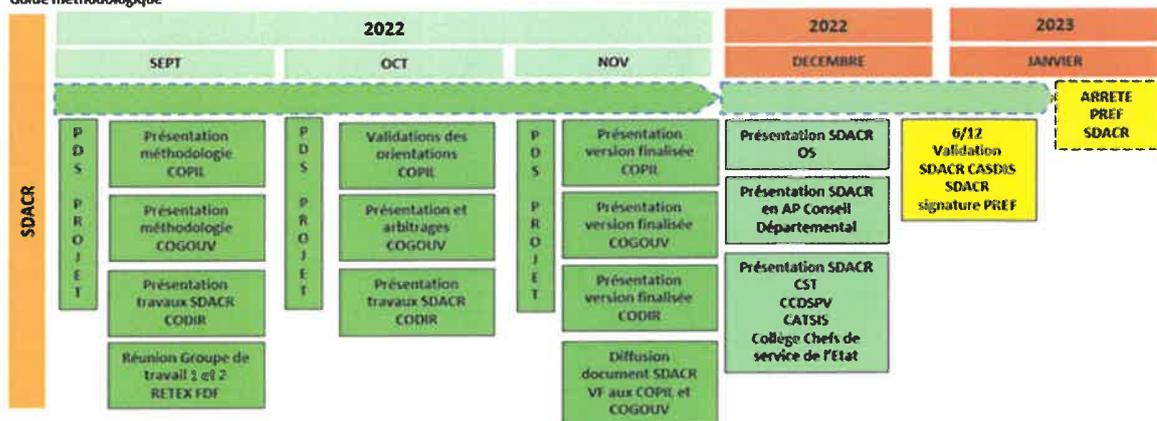
Dans sa séance du 08/06/2022, la CA du SDIS de Haute-Loire a retenu l'hypothèse 2 qui correspond à un investissement entre 1.620.000 euros et 2.980.000 euros de 2023 à 2030.

En aout 2022, les travaux sur le SDACR se sont concrétisés au SDIS 43 par un travail en mode projet, autour d'un comité de gouvernance (bureau du CA et représentant du Préfet), un comité de pilotage et les 2 groupes de travail existants. Les travaux ont été menés dans la continuité du projet couverture des risques, ainsi que de l'étude des risques complexes et de la monographie du département.

## Un rétro planning a été élaboré

L 1424-7 et L 1424-12 du CGCT  
L 731-2 du CSI  
Guide méthodologique

### FRISE CHRONOLOGIQUE SDACR



Afin de tenir compte de la saison FDF 2022 particulièrement intense, le groupe de travail couverture des risques a travaillé le 04/10/2022 sur une clause de revoyure.

Ce groupe a validé une correction sur le plan d'équipement initial :

4 CCRM et 1 VPI pouvant être remplacés par 5 CCFU sur les CIS CHOMELIX, RIOTORD, LEMPDES, ST PIERRE DUCHAMP, CHAMPAGNAC

Des réflexions non abouties ont également été menées sur la qualité des porteurs d'eau (CCI – CCGC – CCFS).

Le projet de SDACR présenté ce jour se présente sous la forme suivante :

- Bilan SDCAR précédent ;
- Monographie du département ;
- Organisation territoriale ;
- Prévention des risques et actions citoyennes ;
- Risque courant et couverture ;
- Risque complexe et réponse capacitaire ;
- Spécialités ;
- Enjeux et orientations ;
- Actions d'amélioration et comité et suivi.

Ce SDACR est élaboré sous un format court (35 pages) afin de respecter un caractère opérationnel et stratégique.

Il est complété par des annexes (monographie / risques complexes / couverture des risques).

L'analyse élaborée suivant une approche statistique et déterministe et après avoir défini 4 enjeux, présente ainsi les forces et les limites de la couverture opérationnelle du SDIS de la Haute-Loire.

8 orientations stratégiques et 25 actions avec indicateurs de suivi et impacts financiers sont proposées en actions d'améliorations.



Le projet SDACR a été présenté :

- Le 21/11/2022 à l'assemblée délibérante du département de Haute-Loire ;
- Le 21/11/2022 à l'assemblée délibérante du département de Haute-Loire ;
- Le 22/11/2022 au collège des chefs de service de l'état ;
- Le 24/11/2022 au Comité Technique du SDIS de la Haute-Loire ;
- Le 29/11/2022 au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-pompiers Volontaires de la Haute-Loire ;
- Le 30/11/2022 à la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration émet un avis favorable ce SDACR à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE



MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de  
secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00007

Délibération 2022 12 06 - 37 Effectifs



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**



Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-37**

**Effectifs**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGOLOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## Annexe 1 – Tableaux des effectifs



SDIS 43 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétés	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
<b>1) FILIERE SAPEUR-POMPIER</b>			<b>101</b>	<b>102</b>	<b>101</b>	<b>0</b>
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0
Colonel hors classe	A+		1	1	1	0
Colonel	A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS	12	1	1	0
Commandant	A		6	7 (2)	6	0
Capitaine	A	LIEUTENANTS-COLONELS		5	5	0
Lieutenant hors classe	B	LIEUTENANTS	9	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B		5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe	B		1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	52	31	31	0
Sergent	C		21	21	21	0
Caporal-chef	C	CAPORAUX	26	11	11	0
Caporal	C		15	15	15	0
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0
<b>2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0
Médecin hors classe	A		0	0	0	0
Médecin classe normale	A		1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A		0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A	INFIRMIERS	1	1	1	0
Infirmier hors classe	A		0	0	0	0
Infirmier classe supérieure	A		0	0	0	0
Infirmier classe normale	A		1	1	1	0
<b>Total SPP</b>			<b>104</b>	<b>105</b>	<b>104</b>	<b>0</b>
<b>3) FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>20,5</b>	<b>20,5</b>	<b>20,5</b>	<b>0</b>
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0
Attaché	A		0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS TERRITORIAUX	1	1	1 (4)	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	3	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B		1	1	1	0
Rédacteur	B		1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	17	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème	C		6	6	6	0
Adjoint administratif	C		2,5	2,5	2,5	0
<b>4) FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>1</b>
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0
Ingénieur principal	A		1	1	1	0
Ingénieur	A		0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B		0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C		3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C		0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	14	4	4	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C		4	4	4	0
Adjoint Technique	C		6	6	5 (7)	1
<b>Total PATS</b>			<b>40,5</b>	<b>40,5</b>	<b>39,5</b>	<b>1</b>
<b>5) EMPLOIS NON CITES</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Apprentis	C		1	1	1	0
<b>6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	C		0	0	0	0
<b>TOTAL (1+2+3+4+5+6)</b>			<b>145,5</b>	<b>145,5</b>	<b>143,5</b>	<b>1</b>

(1)

(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP

(3)

(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire

(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées

(6)

(7) Avis vacance PUI en cours

SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/01/2023



GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétés	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
<b>1) FILIERE SAPEUR-POMPIER</b>			<b>103</b>	<b>104</b>	<b>100</b>	<b>3</b>
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0
Colonel hors classe	A+		1	1	1	0
Colonel	A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	11	1	1	0
Commandant	A		6 (6)	7 (2)	6	0
Capitaine	A		4 (10)	4	4	0
Lieutenant hors classe	B	LIEUTENANTS	11	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B		7 (6)	7	5	2
Lieutenant de 2ème classe	B		1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	52	31	31	0
Sergent	C		21	21	21	0
Caporal-chef	C		11	11	11	0
Caporal	C	CAPORAUX	27	16 (9)	15	1
Sapeur	C		0	0	0	0
<b>2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0
Médecin hors classe	A		0	0	0	0
Médecin classe normale	A		1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A		0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A		1	1	1	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0
Infirmier classe supérieure	A		0	0	0	0
Infirmier classe normale	A		1	1	1	0
<b>Total SPP</b>			<b>106</b>	<b>107</b>	<b>103</b>	<b>3</b>

<b>3) FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>23,0</b>	<b>23,0</b>	<b>21,0</b>	<b>2</b>
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0
Attaché	A		0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS TERRITORIAUX	1	1	1 (4)	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	4	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B		1	1	1	0
Rédacteur	B		2 (1)	2	1 (5)	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	18	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème	C		6	6	6	0
Adjoint administratif	C		4 (3)	4	3	1
<b>4) FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>1</b>
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0
Ingénieur principal	A		1	1	1	0
Ingénieur	A		0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B		0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C		3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C		0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	14	4	4	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C		4	4	4	0
Adjoint Technique	C		6	6	5 (7)	1
<b>Total PATS</b>			<b>43,0</b>	<b>43,0</b>	<b>40,0</b>	<b>3</b>
<b>5) EMPLOIS NON CITES</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Apprentis	C		1	1	1	0
<b>6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Adjoint technique	C		0	0	0	0
<b>TOTAL (1+2+3+4+5+6)</b>			<b>150,0</b>	<b>150,0</b>	<b>143,0</b>	<b>6</b>

- (1) Création de poste RH GPEC
- (2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
- (3) Création de poste finances - Mme SERENO à 100%
- (4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
- (5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
- (6) Cne PERRIN nommé commandant
- (7) Avis vacance PUI en cours
- (8) Création poste CDC MNL - Transformation poste CNE Volontariat en LTN doctrine OPS
- (9) Création poste jours de fractionnement
- (10) Transformation poste CNE Volontariat en LTN doctrine OPS



## DÉLIBÉRATION N° 2022-37 : Effectifs

- Création d'un poste de lieutenant de sapeur-pompier professionnel

Le chef du groupement territorial Est est actuellement à la fois chef du CIS Monistrol-sur-Loire et chef du groupement territorial.

De plus, le CIS Monistrol-sur-Loire vit depuis plusieurs années une augmentation forte de son activité opérationnelle, le nombre de départs en intervention dépassant actuellement le nombre de 1000 par an.

Enfin, les missions de prévention sont décentralisées dans les territoires et nécessitent des ressources locales en officiers.

- Création d'un poste de caporal de sapeur-pompier

La réglementation prévoit que l'application des jours dits « de fractionnement » soit effective pour tous les sapeurs-pompiers, y compris ceux qui travaillent en garde postée. Ainsi 8 heures seront attribuées aux agents concernés dont le nombre de jours de congés pris en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre est de cinq, six ou sept jours. 16 heures seront attribuées lorsque ce nombre sera au moins égal à huit jours.

Cette application représente un coût en termes de ressources humaines d'environ  $\frac{3}{4}$  d'équivalent temps plein.

- Création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste de rédacteur territorial.

Deux groupements fonctionnels doivent, en conséquence de l'augmentation de la charge administrative, voir leurs capacités augmentées :

- Le groupement ressources humaines a besoin d'anticiper, pour une meilleure gestion, les évolutions de carrière de l'ensemble des agents permanents. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est la pierre angulaire de cette nécessaire évolution. Les ressources humaines actuelles du groupement ne permettent pas d'effectuer cette démarche.
- Le groupement contentieux – finances, et plus particulièrement son service commande publique, ne dispose plus, au vu du nombre de marchés et de leur complexité, de la ressource humaine nécessaire à leur traitement.

Le comité technique du 30 septembre 2022 a rendu un avis favorable à la création de ces postes.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration valident, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**

- la création d'un poste de lieutenant de SPP,
- la création d'un poste de caporal de SPP,
- la création d'un poste de rédacteur territorial,
- la création d'un poste d'adjoint administratif territorial.

**Ils valident également le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023, tel que présenté en annexe 1.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

  
MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de  
secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00008

Délibération 2022 12 06 - 38 IFSE bilan du  
groupe de travail et propositions d'évolution



Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration

Séance du 6 décembre 2022

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-38

**IFSE : bilan du groupe de travail et propositions d'évolution**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGLOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :



Annexe 2

Modulation du montant de l'IFSE au sein des groupes de fonction en fonction du grade

Grade	nombre agents	Catégorie	C3			C2			C1			B3			B2			B1			A3			A2			A1			Augmentation mensuelle par grade	
			nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle	nombre agents	Montant	% / base actuelle		
Base actuelle			393 €			623 €			612 €			637 €			660 €			799 €			1 025 €			1 568 €			1 467 €				
+3,5%			14 €			18 €			21 €			22 €			29 €			25 €			36 €			48 €			51 €				
Future Base			406 €			640 €			633 €			659 €			689 €			824 €			1 061 €			1 616 €			1 518 €				
Adjoint administratif	5	C	8 €	2,04%	400 €	2	10 €	1,92%	532 €	4	12 €	1,96%	624 €																	68 €	
Adjoint adm principal 2e cl	1	C	14 €	3,57%	406 €	1	18 €	3,45%	540 €	1	21 €	3,43%	633 €																	21 €	
Adjoint adm principal 1e cl	10	C	18 €	4,59%	410 €	4	24 €	4,60%	546 €	6	28 €	4,58%	640 €																	264 €	
Rédacteur	1	B												18 €	2,04%	650 €	1	14 €	1,97%	723 €										14 €	
Rédacteur principal 2e cl	1	B												22 €	3,45%	659 €	1	23 €	3,48%	794 €										23 €	
Rédacteur principal 1e cl	1	B												29 €	4,55%	666 €	1	33 €	4,65%	742 €										33 €	
Attaché		A																			21 €	2,05%	1 048 €	1	28 €	2,05%	1 584 €	30 €	2,04%	1 497 €	0 €
Attaché principal		A																			36 €	3,51%	1 061 €	1	42 €	3,51%	1 414 €	51 €	3,48%	1 918 €	0 €
Attaché hors classe		A																			47 €	4,59%	1 072 €	1	63 €	4,61%	1 429 €	67 €	4,57%	1 534 €	0 €
Total agents administratifs	20		0			6				11				0		1				2			0			0				20	
Adjoint technique	6	C	8 €	2,04%	400 €	3	10 €	1,92%	532 €	3	12 €	1,96%	624 €																	68 €	
Adjoint tech principal 2e cl	3	C	14 €	3,57%	406 €	1	18 €	3,45%	540 €	1	21 €	3,43%	633 €																	46 €	
Adjoint tech principal 1e cl	5	C	18 €	4,59%	410 €	4	24 €	4,60%	546 €	6	28 €	4,58%	640 €																	114 €	
Agent de maîtrise		C	20 €	5,10%	412 €		27 €	5,17%	549 €		31 €	5,07%	643 €																	0 €	
Agent de maîtrise principal	3	C	22 €	5,61%	414 €		29 €	5,56%	551 €	3	34 €	5,56%	648 €																	102 €	
Technicien		B												13 €	2,04%	650 €		13 €	1,97%	723 €										0 €	
Technicien principal 2e cl		B												22 €	3,45%	659 €		23 €	3,48%	794 €										0 €	
Technicien principal 1e cl	2	B												29 €	4,55%	666 €	1	30 €	4,55%	880 €	1	33 €	4,65%	742 €						63 €	
Ingénieur		A																			21 €	2,05%	1 048 €		28 €	2,05%	1 584 €	30 €	2,04%	1 497 €	0 €
Ingénieur principal	1	A																			36 €	3,51%	1 061 €	1	42 €	3,51%	1 414 €	51 €	3,48%	1 918 €	48 €
Ingénieur hors classe		A																			47 €	4,59%	1 072 €	1	63 €	4,61%	1 429 €	67 €	4,57%	1 534 €	0 €
Total agents techniques	20		3			5				6				0		1				1			0		1		0			20	
Total agents	40		3			14				17				0		2				3			0		1		0			40	
Augmentation annuelle																														10 344 €	
Total annuel																														294 756 €	

**DÉLIBÉRATION N° 2022-38 : IFSE : bilan du groupe de travail et propositions d'évolution**

Le RIFSEEP a été mis en place pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le groupe de travail avait proposé que les groupes de fonction qui permettent de déterminer le montant mensuel de l'IFSE soient fixés uniquement en fonction du poste occupé.

Ainsi, au sein d'un même cadre d'emploi, deux agents détenant des grades différents perçoivent une IFSE identique alors que leur niveau d'expertise est différent.

Afin de corriger cela et afin de respecter davantage l'esprit de la réglementation qui prévoit qu'il soit tenu compte de l'expertise de l'agent, le groupe de travail a été réactivé.

Comme présenté dans le tableau en annexe 2, il est proposé que l'IFSE soit indexée non plus uniquement sur les fonctions tenues, mais également sur le grade détenu.

Le montant annuel de l'IFSE, appliqué au tableau actuel des effectifs, serait augmenté de 10 344 € et s'élèverait ainsi à 294 756 €.

Le comité technique du 24 novembre 2022 a rendu un avis favorable.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration valident la mise en œuvre des nouveaux critères déterminant l'IFSE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

  
MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00009

Délibération 2022 12 06 - 39 Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**



**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-39**

**Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant.**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## DÉLIBÉRATION N° 2022-39 : Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant

La valeur faciale des tickets restaurant, aujourd'hui fixée à 6 €, n'a pas évolué depuis 2007 part employeur : 3,50 € / part agent : 2,50 €)

Il a donc été soumis à l'avis du comité technique du 24 novembre 2022 une augmentation de la valeur faciale à 7 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, tout en conservant le même rapport part employeur / part agent (4,20 € / 2,80 €), ce qui représenterait un surcoût annuel d'environ 21 000 €.

Le comité technique du 24 novembre 2022 a rendu un avis favorable.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent l'augmentation de la valeur faciale du ticket restaurant à 7 € ainsi que la répartition des parts telle que présentée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE



MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00010

Délibération 2022 12 06 - 40 Rapport sur le développement durable 2022



HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-40**

**Rapport sur le développement durable 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## DÉLIBÉRATION N° 2022-40 : Rapport sur le développement durable 2022

L'article L 3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientation budgétaire. L'article L 3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.

À ce jour, le SDIS de la Haute-Loire n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention et respect de la norme NFS 61528 (feux de forêts notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Location de véhicules hybrides et électriques ; (deux VL hybrides et un VLU électrique loués) ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées (marché renouvelé en 2021) ;
- Réduction des déchets et recyclage. Ainsi, concernant le marché de la maille, il a été demandé :
  - la modification des emballages ;
  - la récupération des effets usagers ;
  - le retraitement de 100% des polos acquis.
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (chauffe-eau solaire sur certains centres, éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux...) mais également au niveau de l'achat de fournitures (emballages, recyclages...). L'ensemble des éclairages sont en cours de remplacement par des LED
- Réduction du nombre de serveurs avec l'adoption de la technologie d'hyper convergence.

Projet à l'étude sur l'autoconsommation électrique des bâtiments de l'État-major et des centres d'incendie et de secours à l'aide de panneaux photovoltaïque nouvelle génération.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration prennent acte de la présentation du rapport sur le développement durable.**



POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00011

Délibération 2022 12 06 - 41 Subventions 2023



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**



Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-41**

**Subventions 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## DÉLIBÉRATION N° 2022-41 : Subventions 2023

Dans le cadre du budget primitif 2023, des demandes de subventions ont été formulées au SDIS par :

- l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire ;
- l'Amicale des personnels de la direction départementale.

Aussi, il est proposé l'attribution des montants suivants :

- **47 910.00 €** à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire (le montant 2022 était équivalent). Il est à noter que l'UDSP compte 2 752 adhérents et que ses actions touchent le domaine social mais aussi sportif, éducatif, préventif.
  - Subvention de fonctionnement : 30 310.00 € ;
  - Œuvre des pupilles : 600.00 € ;
  - Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers : 12 000.00 € (20 sections)
  - Équipe de soutien départemental : 5 000.00 €
- **3 690.00 €** à l'Amicale des personnels de la direction départementale qui mène des actions sociales pour les naissances, départ en retraite et des animations tout au long de l'année en faveur des membres et de leurs familles, mais aussi en renfort des actions de la Directions de l'établissement (le montant 2022 était équivalent).

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent le projet d'octroi des subventions précitées pour un montant maximum de 51 600.00 € pour l'année 2023.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

  
MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de  
secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00012

Délibération 2022 12 06 - 42 Contributions  
communales et intercommunales pour 2023



HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-42**

**Détermination des contributions communales et intercommunales pour 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :



**DÉLIBÉRATION N° 2022-42 : Détermination des contributions communales et intercommunales pour 2023**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les règles relatives aux contributions financières des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au budget du SDIS.

Conformément aux dispositions de l'article L.1424-35 du CGCT, l'évolution de l'indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation – **soit + 5,3%** projet de loi de finances 2023 – est appliquée au montant global des contributions de l'exercice précédent.

Pour mémoire, lors des conseils d'administration des 23 mai et 12 décembre 2003, trois critères ont été retenus pour définir la contribution des communes et des EPCI, à savoir :

- Le potentiel fiscal (50 %) ;
- La population (25 %) ;
- Le coût du service (25 %) fondé sur les données d'avant la départementalisation.

La notification des contributions interviendra avant le 31 décembre 2022. Le contexte économique et l'évolution des prix à la consommation modifient l'évolution 2023.

Pour rappel, l'évolution des prix à la consommation les années précédentes est la suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage d'évolution des prix à la consommation	1,4 %	1,2 %	0,6 %	1,8 %	5,3 %

	Montant contribution 2023
COMMUNES ISOLEES	922 324,75
<i>EPCI</i>	8 414 388,24
<i>dont :</i>	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SUCS	682 256,17
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY-EN-VELAY	3 743 560,35
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIVADOIS	729 063,60
COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE SEMENE	683 471,08
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON	380 485,91
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES RIVES DU HAUT ALLIER	658 555,75
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT LIGNON	301 770,69
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MARCHES DU VELAY ROCHEBARON	1 235 224,69
<b>TOTAL</b>	<b>9 336 713,00</b>

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration fixent à + 5,3 % le taux de progression du montant global des contributions des communes et des EPCI pour l'exercice budgétaire 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE



MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00013

Délibération 2022 12 06 - 43 Neutralisation partielle des amortissements



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**



Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022

**DÉLIBÉRATION N° 2022-43**

**Neutralisation partielle des amortissements**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :



## DÉLIBÉRATION N° 2022-43 : Neutralisation partielle des amortissements

L'instruction budgétaire et comptable des SDIS (M61) renforce l'approche patrimoniale, par l'instauration d'un amortissement généralisé.

Les matériels d'exploitation, les bâtiments publics (y compris les bâtiments publics et les centres d'incendie et de secours) sont inclus dans le champ d'application des amortissements.

La dotation aux amortissements étant assimilée à une dépense, la constatation obligatoire et intégrale des amortissements conduit à un accroissement des charges.

Ainsi, la mise en place d'un dispositif de neutralisation budgétaire partielle des amortissements, réservé aux bâtiments publics, a été prévue afin de compenser partiellement l'impact de la dotation aux amortissements.

La procédure est la suivante :

- Constatation de l'amortissement (dépense de fonctionnement au compte 68, recette d'investissement au compte 28) ;
- Neutralisation partielle de l'amortissement (Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours + casernes) par une dépense d'investissement au compte 198 et une recette de fonctionnement au compte 7768.

Par ces opérations, la constatation comptable répond à la nécessité de sincérité des comptes et du bilan, mais neutralise budgétairement les effets de l'amortissement pour les bâtiments.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration, approuvent la neutralisation partielle des amortissements liée aux bâtiments selon les chiffres suivants :

<b>281311 – Amortissement des Bâtiments administratifs</b>	142 623,23 €
<b>281312 – Amortissement des Centres d'incendie et de secours</b>	5 426,63 €
<b>2814 – Amortissement des constructions sur sol d'autrui</b>	744 794,51 €
<b>281735 – Amortissement des extensions de casernes</b>	31 275,64 €
<b>28181 – Amortissement des installations générales, agencements, aménagements</b>	57 535,20 €
<b>Montant total de la neutralisation</b>	<b>981 655,21</b> €

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

  
MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00014

Délibération 2022 12 06 - 44 Création d'AP CP construction 2 CIS



HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-44**

**Création d'AP/CP construction 2 CIS**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :



## DÉLIBÉRATION N° 2022-44 : Création d'AP/CP construction 2 CIS

Le 13 décembre 2017, une délibération relative au principe des autorisations de programme et crédits de paiement encadrés par les articles L3312-4 et R3312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) avait été votée.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N du SDIS ne tient compte que des CP de l'année. La somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par la Présidente du conseil d'administration du SDIS.

Elles sont votées par le conseil d'administration, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil d'administration au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par la Présidente du conseil d'administration jusqu'au vote du budget (dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme).

Il a été proposé au conseil d'administration d'ouvrir, en 2023, des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) sur deux opérations de construction.

Ces AP/CP pourront faire l'objet de diverses révisions.

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
15	Construction CIS 1	1 200 000 €	5 000 €	400 000 €	400 000 €	395 000 €
16	Construction CIS 2	1 200 000 €	5 000 €	400 000 €	400 000 €	395 000 €

Les dépenses seront financées par l'autofinancement dont FCTVA (40%) et les participations de la commune (25%) et du Département (35%). Le choix des casernes concernées sera réalisé au regard de l'avancement des projets.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration autorisent la création de ces AP/CP sur le budget 2023 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire, sollicitent les différents financeurs de cette opération et autorisent la Présidente à signer au nom et pour le compte du SDIS les conventions financières afférentes à ces opérations ou tout document relatif à la réalisation de ces opérations.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00015

Délibération 2022 12 06 - 45 Avenant N°3  
convention SUMF



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-45**

**Avenant N°3 à la convention Département/SDIS sur le Service Unifié de Maintenance  
de Flotte (SUMF)**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DÉLIBÉRATION N° 2022-45 : Avenant N°3 à la convention Département/SDIS sur le Service Unifié de Maintenance de Flotte (SUMF)**

Le service unifié chargé de la maintenance des matériels et véhicules a été créé entre le SDIS et le Département par convention du 8 janvier 2020. Celle-ci a été modifiée par un avenant N°1 en date du 3 février 2021 et par l'avenant N°2 le 4 octobre 2022. Cette convention s'achève le 31 décembre 2022.

Une évaluation commune du service a été réalisée entre le Département et le SDIS afin d'évaluer les conditions de poursuite de l'unification. Cette évaluation a fait l'objet d'un rendu qui a conclu à la poursuite dans des conditions légèrement différentes en cours d'écriture et qui vous sera présenté dans le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Par ailleurs le plan de remboursement par le SDIS au Département des coûts de main d'œuvre reste le même à savoir :

- 2022 : paiement du 1<sup>er</sup> semestre 2021 (6 mois soldés) ;
- 2023 : paiement du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 et de l'année 2022 (18 mois BP 2023) ;
- 2024 : paiement de l'année 2023 et du 1<sup>er</sup> semestre 2024 (18 mois) ;
- 2025 : paiement du 2<sup>ème</sup> semestre 2024 et des 3 premiers trimestres 2025 (15 mois) ;
- 2026 et suivantes : paiement du 4<sup>ème</sup> trimestre N-1 et des 3 premiers trimestres N (12 mois).

Dans l'attente de l'écriture et l'examen de la prochaine convention triennale il vous est proposé l'avenant N°3 prolongeant la durée de la convention 2020/2022 jusqu'à juin 2023.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration :**

- **Autorisent madame la présidente à signer, au nom et pour le compte du SDIS, l'avenant N°3 à la convention de partenariat relative à la création d'un service unifié entre le Département et le SDIS du 8 janvier 2020 jointe en annexe.**
- **Confirment l'étalement des remboursements du SDIS au Département au titre du service unifié de maintenance de flotte de la manière suivante :**
  - Paiement des deux premiers trimestres de l'année 2021 en 2022 ;
  - Paiement des deux derniers trimestres de l'année 2021 et des quatre trimestres de l'année 2022 en 2023 ;
  - 2024 : paiement de l'année 2023 et du 1<sup>er</sup> semestre 2024 (18 mois) ;
  - 2025 : paiement du 2<sup>ème</sup> semestre 2024 et des 3 premiers trimestres 2025 (15 mois) ;
  - 2026 et suivantes : paiement du 4<sup>ème</sup> trimestre N-1 et des 3 premiers trimestres N (12 mois).



POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

  
MARIE-AGNÈS PETIT





**AVENANT N°3**

**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CREATION D'UN SERVICE UNIFIE ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

\*\*\*\*\*

**Entre les soussignés :**

Le Département de la Haute-Loire, représenté par M. Philippe DELABRE, Vice-Président du Département, désigné ci-après "le Département", d'une part,

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire, représenté par Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration, désigné ci-après "le SDIS", d'autre part,

VU la convention de partenariat relative à la création d'un service unifié entre le Département de la Haute-Loire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire signée le 08 Janvier 2020 ;

VU l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative à la création d'un service unifié entre le Département de la Haute-Loire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire signée le 17 février 2021 ;

VU l'avenant n°2 à la convention de partenariat relative à la création d'un service unifié entre le Département de la Haute-Loire et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire signée le 10 octobre 2022 ;

VU la délibération de la commission permanente du Département en date du 5 décembre 2022 autorisant sa Présidente à signer le présent avenant ;

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS de la Haute-Loire en date du 6 décembre 2022 autorisant sa Présidente à signer le présent avenant ;

Il a été convenu ce qui suit :

**DUREE**

**Article 5 : Durée**

« La présente convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et s'achève au 30 juin 2023 »

Le reste de la convention reste inchangé

\*\*\*\*\*

Fait à Le Puy en Velay, en deux exemplaires originaux, le -/-

Pour le Conseil Départemental  
de la Haute-Loire

Pour le Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Haute-Loire

Le Vice-Président  
Philippe DELABRE

La Présidente  
Marie-Agnès PETIT

43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00016

Délibération 2022 12 06 - 46 Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2023



HAUTE-LOIRE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration

Séance du 6 décembre 2022

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



DÉLIBÉRATION N° 2022-46

**Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

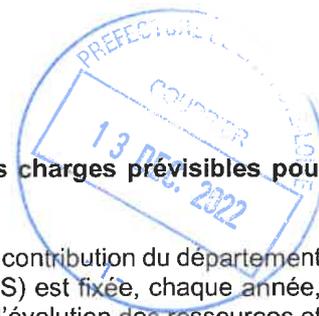
Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## DÉLIBÉRATION N° 2022-46 : Rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2023



Le code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que la contribution du département au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est fixée, chaque année, par une délibération du conseil départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du SDIS au cours de l'année à venir. En outre, le montant de la contribution du Département est fixé par la convention de financement et de partenariat pluriannuelle.

L'objet de ce rapport est donc de vous présenter les orientations pour le SDIS en 2023 et de prévoir l'évolution des ressources et des charges (L. 1424-35 du CGCT). Ce budget sera en rupture avec les budgets précédents du fait du contexte économique actuel.

### 1. Les orientations du SDIS pour l'année 2023

Pour 2023, il est proposé de conduire les projets suivants :

- la poursuite du programme immobilier : **0,7 M €** ;
- la rénovation des infrastructures existantes : **1,4 M €** ;
- la poursuite du renouvellement du parc roulant et des matériels de secours conformément à l'option couverture des risques validée le 8 juin 2022 : **3,17 M €**
- La maîtrise des coûts de gestion :

Dans le cadre de la maîtrise de ses coûts de gestion, le SDIS prévoit de poursuivre et/ou de conduire les actions suivantes :

- La mutualisation de la commande publique avec le Département et les SDIS de la région AURA ;
- L'optimisation du parc pour une diminution des charges de fonctionnement : polyvalence, mutualisations des engins, modernisation des véhicules ;
- L'amélioration de l'entretien préventif et curatif des véhicules dans le cadre du renouvellement de la convention de service unifié avec le Département ;
- La maîtrise de l'activité opérationnelle, limiter l'engagement opérationnel aux seules opérations relevant de la compétence des SDIS, n'alerter et n'engager que les engins et les personnels strictement nécessaires à la bonne réalisation des missions ;
- L'amélioration de la gestion de l'actif dans la perspective du passage à la M57 (actuellement, le SDIS supporte une dotation aux amortissements qui pèse plus de 3,15 M € au budget 2023) ;
- Le recentrage des missions opérationnelles avec une réflexion sur les missions de secours d'urgence et d'assistance aux personnes, en lien avec la nouvelle loi 2021.

### 2. Les perspectives d'évolution des ressources et des charges pour 2023

Les perspectives d'évolution des ressources et des charges sont présentées en investissement et en fonctionnement.

#### 2.1. La section d'investissement

##### 2.1.1. Les dépenses d'investissement.

Elles comprennent principalement :

Le remboursement du capital de la dette propre du SDIS, du capital des emprunts réalisés par les communes pour leur centre d'incendie et de secours pour 0,957 k € (contre 0,949 k € en 2022) ;

- Les dépenses d'équipement (véhicules, matériels, équipements de protection individuelle, casernement) pour 5,772 M € (4,283 M/€ en 2022) ;
- Des écritures d'ordre (dont neutralisation des amortissements et reprise de subventions d'équipement) pour 1,319 M € (1,316 M€ en 2022).

## 2.1.2. Les recettes d'investissement

Elles comprennent principalement :

- des écritures d'ordre pour 2,971 M € ;
- le FCTVA pour 0,638 M € ;
- les subventions pour 2,73 M €.

La section d'investissement sera équilibrée par de l'emprunt prévisionnel à hauteur de 3,088 M € (3.015 M € en 2022). À noter que le SDIS n'a pas emprunté depuis deux exercices.

## 2.2. La section de fonctionnement

### 2.2.1 Les charges

Elles s'élèveraient pour 2023 à un montant d'environ 19,4 M € répartis en :

- Charges à caractère général pour 3,8 M € ;
- Charges de personnels et frais assimilés pour 12,4 M € ;
- Autres charges de gestion courante pour 0,14 M € ;
- Charges financières et exceptionnelles pour 0,37 M € ;
- Dotation aux amortissements pour 3,15 M €.

### 2.2.2 Les ressources

Elles sont constituées par les contributions du Département, des communes et des EPCI, des recettes diverses et de la neutralisation des amortissements notamment.

Concernant les **contributions** des communes et des EPCI, celles-ci sont fixées conformément aux dispositions de l'article L 1424-35 du CGCT. Pour 2023, l'évolution de l'indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation fixée au PLF 2023 (soit + 5.3 % est appliquée au montant global des contributions de l'exercice 2022, soit un montant global de 9,34 M €. Elles représentent 52,64 % de l'ensemble des contributions.

Concernant la contribution du Département, celle-ci sert de variable d'ajustement à l'équilibre du budget de fonctionnement du SDIS. Elle sera fixée à 8,63 M € pour 2023. Elle fait l'objet d'un rééquilibrage sur la progression des dotations départementales. Elle représente 47,36% des contributions.

Concernant les **recettes diverses**, elles représentent, au global, 609 000 € de ressources supplémentaires, en sus des contributions des communes, des EPCI et du département

Enfin, des opérations d'ordre à hauteur de 1.31 M €, dont la neutralisation des amortissements se matérialise par l'inscription d'une recette d'environ 981 000 € en fonctionnement d'une dépense d'un montant équivalent en investissement.

La section de fonctionnement sera fortement impactée par le contexte économique actuel.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'exercice 2023.**



POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00017

Délibération 2022 12 06 - 47 Budget primitif 2023



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-47**

**Budget primitif 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## DÉLIBÉRATION N° 2022-47 : Budget primitif 2023



### Sections Fonctionnement / Investissement

Le budget primitif 2023 a été élaboré dans un contexte financier toujours tendu dont les grandes lignes ont été fixées dans le ROB présenté au CASDIS du 4 octobre dernier.

L'année 2023 est impactée par des changements majeurs :

- Le renouvellement de la convention financière pluriannuelle avec le Département qui se termine le 31 décembre 2022 et le travail entamé sur la prochaine période visant à distinguer une convention de fonctionnement et une convention d'investissement 2023/2027.

Les efforts de gestion rigoureuse et efficiente, entamés depuis plusieurs années, se poursuivent en 2023 dans un contexte beaucoup plus compliqué. L'année 2022 n'a pas vu de réalisation d'emprunt.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses liées aux charges de personnels (sapeurs-pompiers professionnels, personnels administratifs et techniques, sapeurs-pompiers volontaires) pour un service public assurant une continuité spatiale et temporelle dans la distribution des secours à la population alligérienne augmentera du fait des modifications liées aux évolutions réglementaires, l'augmentation de l'activité opérationnelle et aux recrutements permettant d'y remédier.

Le contexte économique contraint à restreindre le chapitre 11 « charges à caractère général » en deca du besoin identifié en l'attente de la stabilisation de l'inflation.

Concernant les dépenses d'équipement, celles-ci connaîtront une hausse sensible, du fait de la mise en œuvre du renouvellement du parc roulant conformément au plan de couverture des risques adopté en juin 2022. (3,17M€).

La balance générale se présente ainsi au regard des exercices précédents :

	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Évolution de 2022 à 2023
<b>Fonctionnement</b>	17 859 912.68 €	18 146 037.59 €	<b>19 928 875.65 €</b>	<b>+ 9.8%</b>
<b>Investissement</b>	8 928 933.33 €	8 337 574.26 €	<b>9 487 136.68 €</b>	<b>+ 13.79 %</b>
<b>TOTAL</b>	26 788 846.01 €	26 483 611.85 €	<b>29 416 012.33€</b>	<b>+ 11.07%</b>

Le budget global du SDIS 43 est en augmentation de 11,07% par rapport à 2022.

## A - Section de fonctionnement

### A.1 Dépenses de fonctionnement

Pour 2023, les principales dépenses de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>2 798 864.44 €</b>	<b>3 830 161.40 €</b>
60 – Achats et variations de stocks	1 175 326.00 €	1 505 218.85 €
61 – Services extérieurs	1 143 032.28 €	1 494 801.00 €
62 – Autres services extérieurs	479 306.16 €	830 141.55 €
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	1 200.00 €	2 000.00 €
<b>012 – Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>12 032 160.00 €</b>	<b>12 752 471.67 €</b>
62 – Autres personnels extérieurs	138 300.00 €	175 000.00 €
63 – Impôts, taxes et versements assimilés	98 000.00 €	143 938.00 €
64 – Charges de personnels	11 795 860.00 €	12 433 533.67 €
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 932.00 €</b>	<b>146 952.00 €</b>
<b>66 – Charges financières</b>	<b>285 228.60 €</b>	<b>376 350.35 €</b>
<b>67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>1 100.00 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 902 752.55 €</b>	<b>2 816 840.23 €</b>
<b>022 – Dépenses imprévues</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 146 037.59 €</b>	<b>19 928 875.65 €</b>



## A.2 Recettes de fonctionnement

Pour 2023, les principales recettes de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023
<b>013 – Atténuations de charges</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>
<b>70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>389 925.00 €</b>	<b>278 000.00 €</b>
7061 – Interventions soumises à facturation	354 925.00 €	208 000.00 €
70848 – Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	10 000.00 €	40 000.00 €
70878 – Remboursement de frais par les tiers	25 000.00 €	30 000.00 €
<b>74 – Contributions et participations</b>	<b>16 116 833.33 €</b>	<b>18 008 026.58 €</b>
744 – FCTVA	18 890.33 €	17 313.58 €
7473 – Contributions du département	7 201 169.00 €	8 634 000.00 €
7474 – Contribution des communes	878 501.88 €	922 324.75 €
7475 – Contributions des EPCI	7 988 272.12 €	8 414 388.25 €
7478 – Contributions autres organismes	30 000.00 €	20 000.00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante</b>	<b>260.00 €</b>	<b>210.00 €</b>
<b>77 – Produits exceptionnels</b>	<b>18 250 00€</b>	<b>16 250.00 €</b>
7711 – Débits et pénalités reçues	250.00 €	250.00 €
773 – Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000.00 €	1 000.00 €
7788 – Autres produits exceptionnels	17 000.00 €	15 000.00 €
<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>4 250.00 €</b>	<b>6 941.00 €</b>
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 316 519.26 €</b>	<b>1 319 448.07 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 146 037.59 €</b>	<b>19 928 875.65 €</b>



## B - Section d'investissement

### B.1 Dépenses d'investissement

Pour 2023, les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023
<b>16 – Emprunts, dettes et assimilés</b>	<b>949 364.00 €</b>	<b>957 570.54 €</b>
dont emprunt SDIS	945 504.00 €	953 546.49 €
dont remboursement des annuités d'emprunt aux communes	3 860.00 €	4 024.05 €
<b>040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections</b>	<b>1 316 519.26 €</b>	<b>1 319 448.07 €</b>
dont neutralisation des amortissements	978 726.40 €	981 655.21 €
dont subvention établissement nationaux et Fonds d'Aide à l'Investissement des SDIS	337 792 66 €	337 792.86 €
<b>041 – Opérations patrimoniales</b>	<b>0 €</b>	<b>154 458.46 €</b>
<b>20 – Immobilisations incorporelles</b>	<b>345 180.00 €</b>	<b>278 686.40 €</b>
<b>21 – Immobilisations corporelles</b>	<b>4 071 508.00 €</b>	<b>6 213 765.28 €</b>
<b>020 – Dépenses imprévues</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>23 – Immobilisations en cours</b>	<b>1 650 000 00€</b>	<b>558 207.93 €</b>
dont – Construction CIS Monistrol-sur-Loire	1 400 000.00 €	83 211.93 €
– Construction CIS Loudes	250 000.00 €	474 996.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 337 574.26 €</b>	<b>9 487 136.68 €</b>



## B.2 Recettes d'investissement

Pour 2023, les principales recettes d'investissement se répartissent de la façon suivante :

	BP 2022	BP 2023
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 902 752.55 €	2 816 840.23 €
041 – Opérations patrimoniales	0 €	154 458.46 €
13 – Subventions d'investissement reçues	2 373 115.29 €	2 738 324.12 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	498 351.69 €	638 537.55 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 519 754.73 €	3 088 976.32 €
024 – Produits des cessions d'immobilisations	43 600.00 €	50 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 337 574.26 €</b>	<b>9 487 136.68 €</b>

Suite à une erreur de plume, la dotation aux amortissements était surévaluée dans le rapport transmis avant le CASDIS. Il est donc proposé ici une correction des dépenses de fonctionnement à hauteur de 337 792.86 € correspondant à la quote-part d'amortissement des subventions comptabilisée à tort avec la dotation aux amortissements. La somme libérée a été réaffectée pour une part (210 000 €) aux indemnités formations des sapeurs-pompiers volontaires et pour l'autre part (127 792.86 €) aux indemnités opérationnelles des SPV.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité le budget primitif 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE



MARIE-AGNÈS PETIT



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
SDIS HAUTE LOIRE**



Numéro SIRET : 28430001900023

POSTE COMPTABLE : SGC Le Puy en Velay

**M. 61**

**Budget primitif**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (1)  
Agrégé au budget principal de (2)

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.  
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

### III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	16
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	17
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	18
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	24
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	25
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	26
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	27
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	28
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	33

### IV - Annexes

#### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	34
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	35
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	39
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	40
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	41
A2 - Méthodes utilisées	43
A3 - Etat des provisions	44
A4 - Etat des charges transférées	45
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	46

#### B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	47
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	48
B3 - Etat des contrats de PPP	49
B4 - Etat des engagements donnés	50
B5 - Etat des engagements reçus	51
B6 - Situation des autorisations de programme	52
B7 - Situation des autorisations d'engagement	53

#### C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	54
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	57
C3.2 - Liste des établissements publics créés	58
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	59
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	60

#### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	61
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>A</b>

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
  - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
  - sans (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (4) de l'exercice précédent.

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).



(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(1) 0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(2) 0,00	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

### RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL</b>		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>B</b>

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif	
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	0,00

## RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	9 487 136,68	9 487 136,68

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

Total de la section d'investissement (3)	9 487 136,68	9 487 136,68
--	--------------	--------------

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	19 928 875,65	19 928 875,65

		DEPENSES	RECETTES
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

Total de la section de fonctionnement (4)	19 928 875,65	19 928 875,65
---	---------------	---------------

<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>29 416 012,33</b>	<b>29 416 012,33</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	8 013 230,15	1 473 906,53	9 487 136,68	6 515 837,99	2 971 298,69	9 487 136,68
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	17 112 035,42	2 816 840,23	19 928 875,65	18 609 427,58	1 319 448,07	19 928 875,65
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>25 125 265,57</b>	<b>4 290 746,76</b>	<b>29 416 012,33</b>	<b>25 125 265,57</b>	<b>4 290 746,76</b>	<b>29 416 012,33</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A2.1</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

## OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	3 830 161,40	
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 752 471,67	
65	Autres charges de gestion courante	146 952,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		278 000,00
74	Contributions et participations		18 008 026,58
75	Autres produits de gestion courante		210,00
013	Atténuations de charges		300 000,00
<b>Total gestion des services</b>		<b>16 729 585,07</b>	<b>18 586 236,58</b>
66	Charges financières	376 350,35	
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	5 000,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		16 250,00
78	Reprises amortissements et provisions		6 941,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>I 17 112 035,42</b>	<b>II 18 609 427,58</b>

<b>SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : .....</b>	<b>1 497 392,16</b>
<b>(Recettes réelles – Dépenses réelles)</b>	

## OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	2 816 840,23	1 319 448,07
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>III 2 816 840,23</b>	<b>IV 1 319 448,07</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 : .....</b>	<b>1 497 392,16</b>
---	---------------------

<b>002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>V 0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
---	---------------	----------------

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I+III+V 19 928 875,65</b>	<b>II+IV+VI 19 928 875,65</b>
----------------------------	------------------------------	-------------------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

## OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	638 537,55
13	Subventions d'investissement	0,00	2 738 324,12
16	Emprunts et dettes assimilées	957 570,54	3 088 976,32
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	278 686,40	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 213 765,28	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	558 207,93	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		50 000,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>8 013 230,15</b>	<b>6 515 837,99</b>

<b>BESOIN D'AUTOFINANCEMENT</b> : .....	<b>1 497 392,16</b>
<b>(Dépenses réelles – Recettes réelles)</b>	

## OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	1 319 448,07	2 816 840,23
041	Opérations patrimoniales	154 458,46	154 458,46
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>1 473 906,53</b>	<b>2 971 298,69</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040</b> .....	<b>1 497 392,16</b>
<b>Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)</b>	

<b>001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>I + III + V</b>	<b>9 487 136,68</b>	<b>II + IV + VI + VII</b>	<b>9 487 136,68</b>
----------------------------	--------------------	---------------------	---------------------------	---------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE-DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 830 161,40		3 830 161,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 752 471,67		12 752 471,67
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	146 952,00		146 952,00
66	Charges financières	376 350,35	0,00	376 350,35
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	0,00	1 100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	2 816 840,23	2 816 840,23
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>17 112 035,42</b>	<b>2 816 840,23</b>	<b>19 928 875,65</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 928 875,65</b>
--	----------------------

**2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	337 792,86	337 792,86
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	957 570,54	0,00	957 570,54
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	<b>648 708,93</b>		<b>648 708,93</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	213 186,40	0,00	213 186,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	6 188 764,28	0,00	6 188 764,28
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	154 458,46	154 458,46
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		981 655,21	981 655,21
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>8 013 230,15</b>	<b>1 473 906,53</b>	<b>9 487 136,68</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>9 487 136,68</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



- 1 -

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE-RECETTES</b>	<b>B2</b>

**1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	300 000,00		300 000,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	278 000,00		278 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	18 008 026,58		18 008 026,58
75	Autres produits de gestion courante	210,00	0,00	210,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	16 250,00	1 319 448,07	1 335 698,07
78	Reprise sur amortissements et provisions	6 941,00	0,00	6 941,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>18 609 427,58</b>	<b>1 319 448,07</b>	<b>19 928 875,65</b>
+				
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>19 928 875,65</b>

**2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	638 537,55	0,00	638 537,55
13	Subventions d'investissement	2 738 324,12	0,00	2 738 324,12
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 088 976,32	0,00	3 088 976,32
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	154 458,46	154 458,46
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 816 840,23	2 816 840,23
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00		50 000,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>6 515 837,99</b>	<b>2 971 298,69</b>	<b>9 487 136,68</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>9 487 136,68</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 798 864,44	0,00	3 830 161,40	3 830 161,40	3 830 161,40
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	2 798 864,44	0,00	3 830 161,40	3 830 161,40	3 830 161,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	12 032 160,00	0,00	12 752 471,67	12 752 471,67	12 752 471,67
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	120 932,00	0,00	146 952,00	146 952,00	146 952,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	120 932,00	0,00	146 952,00	146 952,00	146 952,00
66	Charges financières	285 228,60	0,00	376 350,35	376 350,35	376 350,35
67	Charges exceptionnelles	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
68	Dotations amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 902 752,55		2 816 840,23	2 816 840,23	2 816 840,23
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>18 146 037,59</b>	<b>0,00</b>	<b>19 928 875,65</b>	<b>19 928 875,65</b>	<b>19 928 875,65</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 928 875,65</b>
--	----------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	389 925,00	0,00	278 000,00	278 000,00	278 000,00
74	Contributions et participations	16 116 833,33	0,00	18 008 026,58	18 008 026,58	18 008 026,58
75	Autres produits de gestion courante	260,00	0,00	210,00	210,00	210,00
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	18 250,00	0,00	16 250,00	16 250,00	16 250,00
78	Reprises amortissements et provisions	4 250,00		6 941,00	6 941,00	6 941,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 316 519,26		1 319 448,07	1 319 448,07	1 319 448,07
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>18 146 037,59</b>	<b>0,00</b>	<b>19 928 875,65</b>	<b>19 928 875,65</b>	<b>19 928 875,65</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 928 875,65</b>
--	----------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



- 1 -



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 798 864,44</b>	<b>3 830 161,40</b>	<b>-1- 3 830 161,40</b>
60218	Autres fournitures consommables	400,00	400,00	400,00
6042	Achats de prestations de services	1 500,00	2 100,00	2 100,00
60611	Eau et assainissement	22 000,00	23 500,00	23 500,00
60612	Energie - Electricité	420 000,00	545 400,00	545 400,00
60621	Combustibles	58 000,00	85 000,00	85 000,00
60622	Carburants	300 000,00	450 000,00	450 000,00
60623	Alimentation	17 000,00	29 700,00	29 700,00
60631	Fournitures d'entretien	24 000,00	24 000,00	24 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 900,00	21 300,00	21 300,00
60636	Habillement et vêtements de travail	41 456,00	52 490,00	52 490,00
6064	Fournitures administratives	17 800,00	19 400,00	19 400,00
60661	Médicaments	14 000,00	14 000,00	14 000,00
60662	Vaccins et sérums	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	4 500,00	5 000,00	5 000,00
6067	Produits d'intervention	3 100,00	6 010,00	6 010,00
6068	Autres matières et fournitures	232 670,00	224 918,85	224 918,85
611	Contrats de prestations de services	8 000,00	7 000,00	7 000,00
6132	Locations immobilières	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6135	Locations mobilières	80 600,00	78 000,00	78 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	500,00	3 000,00	3 000,00
61521	Entretien terrains	1 500,00	6 600,00	6 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	94 000,00	104 000,00	104 000,00
61551	Entretien matériel roulant	30 000,00	244 000,00	244 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	19 720,00	28 712,00	28 712,00
6156	Maintenance	459 312,28	512 014,00	512 014,00
6168	Autres primes d'assurance	250 000,00	290 000,00	290 000,00
61821	Abonnements	13 500,00	14 875,00	14 875,00
61828	Autres	100,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	150 000,00	163 500,00	163 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	7 000,00	7 000,00
6188	Autres frais divers	800,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	110,00	110,00
6226	Honoraires	8 000,00	10 000,00	10 000,00
6228	Divers	660,00	660,00	660,00
6231	Annonces et insertions	100,00	3 100,00	3 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	25 500,00	26 500,00	26 500,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	2 000,00	5 500,00	5 500,00
6241	Transports de biens	9 000,00	6 300,00	6 300,00
6247	Transports collectifs du personnel	8 500,00	18 000,00	18 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	16 000,00	28 000,00	28 000,00
6255	Frais de déménagement	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6258	Divers	112 603,56	117 371,55	117 371,55
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	197 432,60	220 000,00	220 000,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	600,00	600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	37 000,00	38 000,00	38 000,00
6288	Autres remboursements de frais	52 100,00	343 000,00	343 000,00
63513	Autres impôts locaux	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	500,00	500,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>12 032 160,00</b>	<b>12 752 471,67</b>	<b>12 752 471,67</b>
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	105 000,00	110 000,00	110 000,00
6218	Autre personnel extérieur	33 300,00	65 000,00	65 000,00
6331	Versement mobilité	28 000,00	30 950,00	30 950,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	20 694,00	20 694,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	70 000,00	79 900,00	79 900,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	12 394,00	12 394,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 739 800,00	3 981 600,00	3 981 600,00
64112	SFT, indemnité résidence	69 000,00	74 300,00	74 300,00
64113	NBI	39 000,00	48 500,00	48 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	2 415 000,00	2 651 950,00	2 651 950,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	42 200,00	40 612,00	40 612,00
64136	Indemnités perte d'emploi non titulaire	15 000,00	27 000,00	27 000,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	1 950 000,00	1 627 792,86	1 627 792,86
64145	Vacations versées aux employeurs	20 000,00	25 000,00	25 000,00
64146	Service de santé	59 000,00	71 000,00	71 000,00
64148	Autres vacances	549 000,00	774 450,81	774 450,81
64171	Apprentis - rémunérations	9 500,00	12 900,00	12 900,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	617 000,00	625 517,00	625 517,00

## SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 400 000,00	1 515 391,00	1 515 391,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	1 300,00	1 300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	193 000,00	229 220,00	229 220,00
646	Allocations de vétéranse	610 000,00	620 000,00	620 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	33 000,00	35 000,00	35 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	30 000,00	26 000,00	26 000,00
64831	Indemnités aux agents	10,00	35 000,00	35 000,00
6488	Autres charges	4 850,00	11 000,00	11 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>120 932,00</b>	<b>146 952,00</b>	<b>146 952,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique en nuage	35 820,00	61 690,00	61 690,00
6531	Indemnités	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	8 000,00	8 150,00	8 150,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	51 600,00	51 600,00	51 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	512,00	512,00	512,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)</b>		<b>14 951 956,44</b>	<b>16 729 585,07</b>	<b>16 729 585,07</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>285 228,60</b>	<b>376 350,35</b>	<b>376 350,35</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	291 000,00	379 176,36	379 176,36
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 368,40	-4 222,27	-4 222,27
6618	Intérêts des autres dettes	1 597,00	1 396,26	1 396,26
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C)</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>	<b>1 100,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	100,00	100,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>15 243 285,04</b>	<b>17 112 035,42</b>	<b>17 112 035,42</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>2 902 752,55</b>	<b>2 816 840,23</b>	<b>2 816 840,23</b>
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	2 902 752,55	2 816 840,23	2 816 840,23
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b> (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		<b>2 902 752,55</b>	<b>2 816 840,23</b>	<b>2 816 840,23</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>18 146 037,59</b>	<b>19 928 875,65</b>	<b>19 928 875,65</b>
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (3)</b>			<b>0,00</b>	
				+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>			<b>0,00</b>	
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>19 928 875,65</b>	

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 222,27

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



- 1 -

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>389 925,00</b>	<b>278 000,00</b>	<b>278 000,00</b>
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	354 925,00	208 000,00	208 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	10 000,00	40 000,00	40 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	25 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>74</b>	<b>Contributions et participations</b>	<b>16 116 833,33</b>	<b>18 008 026,58</b>	<b>18 008 026,58</b>
744	FCTVA	18 890,33	17 313,58	17 313,58
7473	Participation départements	7 201 169,00	8 634 000,00	8 634 000,00
7474	Participation communes	878 501,88	922 324,75	922 324,75
7475	Group. coll et coll. statut particulier	7 988 272,12	8 414 388,25	8 414 388,25
7478	Participation autres organismes	30 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>260,00</b>	<b>210,00</b>	<b>210,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	260,00	210,00	210,00
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	300 000,00	300 000,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)</b>		<b>16 807 018,33</b>	<b>18 586 236,58</b>	<b>18 586 236,58</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (C)</b>	<b>18 250,00</b>	<b>16 250,00</b>	<b>16 250,00</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	250,00	250,00	250,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7788	Autres produits exceptionnels	17 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>78</b>	<b>Reprises amortissements et provisions (D)</b>	<b>4 250,00</b>	<b>6 941,00</b>	<b>6 941,00</b>
7815	Rep. prov. ch. fonctionnement courant	4 250,00	6 941,00	6 941,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>16 829 518,33</b>	<b>18 609 427,58</b>	<b>18 609 427,58</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections (2)</b>	<b>1 316 519,26</b>	<b>1 319 448,07</b>	<b>1 319 448,07</b>
7768	Neutralisation des amortissements	978 726,40	981 655,21	981 655,21
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	337 792,86	337 792,86	337 792,86
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>1 316 519,26</b>	<b>1 319 448,07</b>	<b>1 319 448,07</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>18 146 037,59</b>	<b>19 928 875,65</b>	<b>19 928 875,65</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (3)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>19 928 875,65</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>6 066 691,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 050 659,61</b>	<b>7 050 659,61</b>	<b>7 050 659,61</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement	4 416 688,00	0,00	6 401 950,68	6 401 950,68	6 401 950,68
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	4 416 688,00	0,00	6 401 950,68	6 401 950,68	6 401 950,68
- Individualisées en programmes d'équipement	1 650 003,00	0,00	648 708,93	648 708,93	648 708,93
- Avec AP / CP	1 650 003,00	0,00	648 708,93	648 708,93	648 708,93
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Subventions d'équipement à verser (c/204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières</b>	<b>954 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>962 570,54</b>	<b>962 570,54</b>	<b>962 570,54</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>1 316 519,26</b>		<b>1 319 448,07</b>	<b>1 319 448,07</b>	<b>1 319 448,07</b>
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>		<b>154 458,46</b>	<b>154 458,46</b>	<b>154 458,46</b>
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>8 337 574,26</b>	<b>0,00</b>	<b>9 487 136,68</b>	<b>9 487 136,68</b>	<b>9 487 136,68</b>
					+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>0,00</b>
					=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>9 487 136,68</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Recettes d'équipement</b>	<b>4 892 870,02</b>	<b>0,00</b>	<b>5 827 300,44</b>	<b>5 827 300,44</b>	<b>5 827 300,44</b>
<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>541 951,69</b>	<b>0,00</b>	<b>688 537,55</b>	<b>688 537,55</b>	<b>688 537,55</b>
<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>2 902 752,55</b>		<b>2 816 840,23</b>	<b>2 816 840,23</b>	<b>2 816 840,23</b>
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>		<b>154 458,46</b>	<b>154 458,46</b>	<b>154 458,46</b>
<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>8 337 574,26</b>	<b>0,00</b>	<b>9 487 136,68</b>	<b>9 487 136,68</b>	<b>9 487 136,68</b>
					+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>0,00</b>
					=
<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)</b>					<b>0,00</b>
					=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>9 487 136,68</b>

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats



- 1 -

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.1</b>

## DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>4 416 688,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 401 950,68</b>	<b>6 401 950,68</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors c/204)</b>	<b>345 180,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 186,40</b>	<b>213 186,40</b>
2031	Frais d'études	33 500,00	0,00	45 500,00	45 500,00
2033	Frais d'insertion	11 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	300 680,00	0,00	158 186,40	158 186,40
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 071 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 188 764,28</b>	<b>6 188 764,28</b>
2115	Terrains bâtis	14,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	47 000,00	0,00	405 000,00	405 000,00
21312	Centres d'incendie et de secours	10 000,00	0,00	65 500,00	65 500,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 904 000,00	0,00	3 212 629,00	3 212 629,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	514 530,00	0,00	687 457,37	687 457,37
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	93 280,00	0,00	256 434,80	256 434,80
21578	Autre matériel et outillage technique	2 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2181	Install. générales, agencements	927 490,00	0,00	925 500,00	925 500,00
2183	Matériel informatique	77 750,00	0,00	161 200,00	161 200,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	42 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	452 944,00	0,00	451 043,11	451 043,11
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.



- 1 -

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.2</b>

## DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>TOTAL</b>		<b>3 863 507,48</b>	<b>0,00</b>	<b>648 708,93</b>	<b>648 708,93</b>
709	CONSTRUCTION CS MONISTROL-SUR-LOIRE	2 103 858,86	0,00	88 711,93	88 711,93
718		811 126,12	0,00	0,00	0,00
719		909 020,90	0,00	0,00	0,00
720	CONSTRUCTION CIS LOUDES	39 501,60	0,00	549 997,00	549 997,00
721	CONSTRUCTION CASERNE1	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
722	CONSTRUCTION CASERNE2	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 709**  
**LIBELLE : CONSTRUCTION CS MONISTROL-SUR-LOIRE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : MONISTROL**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>DEPENSES</b>		<b>88 711,93</b>	<b>2 103 858,86</b>	<b>a 0,00</b>	<b>88 711,93</b>	<b>b 88 711,93</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>5 500,00</b>	<b>125 209,01</b>	<b>0,00</b>	<b>5 500,00</b>	<b>5 500,00</b>
2031	Frais d'études	5 500,00	125 209,01	0,00	5 500,00	5 500,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>30 876,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	18 060,10	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	12 816,54	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>83 211,93</b>	<b>1 947 773,21</b>	<b>0,00</b>	<b>83 211,93</b>	<b>83 211,93</b>
231312	Centres d'incendie et de secours	83 211,93	1 585 515,36	0,00	83 211,93	83 211,93
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	362 257,85	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>-88 711,93</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 718**  
**LIBELLE :**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : ST ROMAIN**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	811 126,12	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	46 355,66	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	46 355,66	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	764 770,46	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	29 612,14	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	735 158,32	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 719**  
**LIBELLE :**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : TENCE**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	0,00	909 020,90	a 0,00	0,00	b 0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	55 210,61	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	55 210,61	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	853 810,29	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	6 480,49	0,00	0,00	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	847 329,80	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 720**  
**LIBELLE : CONSTRUCTION CIS LOUDES**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : LOUDES**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	<b>549 997,00</b>	<b>39 501,60</b>	<b>a 0,00</b>	<b>549 997,00</b>	<b>b 549 997,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	36 576,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	36 576,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	25 001,00	0,00	0,00	25 001,00	25 001,00
2111	Terrains nus	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	474 996,00	2 925,60	0,00	474 996,00	474 996,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	474 996,00	2 925,60	0,00	474 996,00	474 996,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>-549 997,00</b>
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 721**  
**LIBELLE : CONSTRUCTION CASERNE1**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : CASERNE**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>b 5 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>c 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.



- 1 -

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.3</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 722**  
**LIBELLE : CONSTRUCTION CASERNE2**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : CASERNE2**

**DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>DEPENSES</b>	5 000,00	0,00	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)</b>	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (4)</b>	<b>-5 000,00</b>
--------------------------------------	------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER</b>					<b>B2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>B3</b>

## DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>954 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>962 570,54</b>	<b>962 570,54</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>949 364,00</b>	<b>0,00</b>	<b>957 570,54</b>	<b>957 570,54</b>
1641	Emprunts en euros	945 504,00	0,00	953 546,49	953 546,49
16874	Dettes - Communes	3 860,00	0,00	4 024,05	4 024,05
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>B4</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>4 892 870,02</b>	<b>0,00</b>	<b>5 827 300,44</b>	<b>5 827 300,44</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>2 373 115,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 738 324,12</b>	<b>2 738 324,12</b>
1313	Subv. transf. départements	1 500 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00
1323	Subv. non transf. départements	550 004,36	0,00	301 363,58	301 363,58
1324	Subv. non transf. communes	323 110,93	0,00	436 960,54	436 960,54
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (2)</b>	<b>2 519 754,73</b>	<b>0,00</b>	<b>3 088 976,32</b>	<b>3 088 976,32</b>
1641	Emprunts en euros	2 519 754,73	0,00	3 088 976,32	3 088 976,32
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>B5</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL</b>	<b>541 951,69</b>	<b>0,00</b>	<b>688 537,55</b>	<b>688 537,55</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>498 351,69</b>	<b>0,00</b>	<b>638 537,55</b>	<b>638 537,55</b>
10222	FCTVA	498 351,69	0,00	638 537,55	638 537,55
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>43 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>B6</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	<b>TOTAL DEPENSES (3) (4)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL RECETTES (3) (4)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>B7</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>1 316 519,26</b>	<b>1 319 448,07</b>	<b>1 319 448,07</b>
13911	Sub. transf. cpté rés. Etat, étab. nat.	334 950,66	334 950,66	334 950,66
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	2 842,20	2 842,20	2 842,20
198	Neutralisation des amortissements	978 726,40	981 655,21	981 655,21
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>2 902 752,55</b>	<b>2 816 840,23</b>	<b>2 816 840,23</b>
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>2 902 752,55</b>	<b>2 816 840,23</b>	<b>2 816 840,23</b>
28033	Frais d'insertion	8 845,85	6 794,08	6 794,08
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	57 936,36	55 425,69	55 425,69
281311	Bâtiments administratifs	142 294,16	142 623,23	142 623,23
281312	Centres d'incendie et secours construc.	5 426,63	5 426,63	5 426,63
2814	Constructions sur sol d'autrui	744 794,51	744 794,51	744 794,51
281532	Réseaux d'alerte	217 024,03	217 024,03	217 024,03
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	909 289,14	850 018,49	850 018,49
281562	Matériel non mobile incendie et secours	307 397,17	282 715,91	282 715,91
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	36 911,03	37 091,86	37 091,86
281578	Autre matériel et outillage technique	19 982,47	19 395,64	19 395,64
281735	Installations générales (mise à dispo)	31 275,64	31 275,64	31 275,64
2817532	Réseaux d'alerte (mise à dispo)	13 335,71	13 335,71	13 335,71
28181	Installations générales, aménagements divers	54 935,46	57 535,20	57 535,20
28183	Matériel informatique	127 288,42	137 517,23	137 517,23
28184	Matériel de bureau et mobilier	31 225,62	29 864,95	29 864,95
28188	Autres immobilisations corporelles	194 790,35	186 001,43	186 001,43
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>B8</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>154 458,46</b>	<b>154 458,46</b>
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	142 341,53	142 341,53
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	12 116,93	12 116,93
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>154 458,46</b>	<b>154 458,46</b>
2031	Frais d'études	0,00	153 594,46	153 594,46
2033	Frais d'insertion	0,00	864,00	864,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B9.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>1 300 363,40</b>	<b>1 300 363,40</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>957 570,54</b>	<b>957 570,54</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	953 546,49	953 546,49
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	4 024,05	4 024,05
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>342 792,86</b>	<b>342 792,86</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	337 792,86	337 792,86
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>1 300 363,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 363,40</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B9.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>3 505 377,78</b>	<b>III 3 505 377,78</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>638 537,55</b>	<b>638 537,55</b>
10222	FCTVA	638 537,55	638 537,55
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>2 866 840,23</b>	<b>2 866 840,23</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	6 794,08	6 794,08
28051	Concessions, droits similaires, brevets,...	55 425,69	55 425,69
281311	Bâtiments administratifs	142 623,23	142 623,23
281312	Centres d'incendie et secours construc.	5 426,63	5 426,63
2814	Constructions sur sol d'autrui	744 794,51	744 794,51
281532	Réseaux d'alerte	217 024,03	217 024,03
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	850 018,49	850 018,49
281562	Matériel non mobile incendie et secours	282 715,91	282 715,91
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	37 091,86	37 091,86
281578	Autre matériel et outillage technique	19 395,64	19 395,64
281735	Installations générales (mise à dispo)	31 275,64	31 275,64
2817532	Réseaux d'alerte (mise à dispo)	13 335,71	13 335,71
28181	Installations générales, aménagt divers	57 535,20	57 535,20
28183	Matériel informatique	137 517,23	137 517,23
28184	Matériel de bureau et mobilier	29 864,95	29 864,95
28188	Autres immobilisations corporelles	186 001,43	186 001,43
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>3 505 377,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 505 377,78</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>1 300 363,40</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>3 505 377,78</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (5)	<b>2 205 014,38</b>

- (1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

## A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>															
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>18 234 319,08</b>										
1641 Emprunts libellés en euros (Total)					18 234 319,08										
00000658239	Crédit Agricole	15/03/2012	05/06/2012	05/09/2012	500 000,00	F	Taux Fixe	4,670	108,54	EUR	T	C	O	A1	
00000763594	Crédit Agricole	08/03/2013	22/05/2013	22/08/2013	500 000,00	V	Euribor moyen 3 mois + 2,20	2,386	0,00	EUR	T	C	O	A1	
00000907509	Crédit Agricole	21/02/2014	16/05/2014	25/08/2014	1 760 000,00	V	Euribor moyen 3 mois + 1,45	1,739	0,00	EUR	T	C	O	A1	
020542702	Crédit Mutuel	13/04/2012	15/06/2012	15/09/2012	500 000,00	V	Euribor moyen 3 mois + 2,35	3,210	3,04	EUR	T	C	O	A1	
1943143	Caisse d'Epargne	20/12/2019	15/01/2020	25/03/2020	1 500 000,00	F	Taux Fixe	0,990	9,63	EUR	T	C	O	A1	
20542703	Crédit Mutuel	27/03/2013	31/07/2013	31/10/2013	500 000,00	V	Euribor 3 mois + 2,05	2,254	2,76	EUR	T	C	O	A1	
4388715	Caisse d'Epargne	21/01/2015	15/01/2015	15/01/2016	3 774 999,86	F	Taux Fixe	4,070	4,07	EUR	A	C	O	A1	
8418033	Caisse d'Epargne	15/03/2012	25/06/2013	25/09/2013	487 500,00	V	Livret A + 2,35	2,350	3,71	EUR	T	C	O	A1	
MIN224774EUR	Sté de Fin. Local	30/11/2004	30/12/2005	01/12/2006	1 153 000,00	F	Taux Fixe	3,330	3,33	EUR	A	P	O	A1	
MIN224774EUR	Sté de Fin. Local	30/11/2004	30/10/2006	01/03/2007	1 042 578,42	F	Taux Fixe	4,000	4,06	EUR	T	P	O	A1	
MIN244585EUR	Sté de Fin. Local	03/01/2007	31/12/2007	01/02/2008	1 344 000,00	F	Taux Fixe	3,960	4,02	EUR	T	P	O	A1	
MIN260959EUR	Sté de Fin. Local	24/07/2008	30/06/2010	01/08/2010	2 550 000,00	F	Taux Fixe	5,010	0,00	EUR	M	C	O	A1	
MIN507690EUR	Sté de Fin. Local	20/10/2014	27/11/2015	01/03/2016	2 622 240,80	V	Euribor 3 mois + 1,19	1,190	2,06	EUR	T	C	O	A1	
<b>1643 Emprunts libellés en devises (Total)</b>															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)															
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>															
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>															
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)															
1678 Autres emprunts et dettes (Total)															
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>					<b>68 698,02</b>										
1681 Autres emprunts (Total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)															
1687 Autres dettes (Total)					68 698,02										
0843199	Caisse d'Epargne	20/06/2008	20/06/2008	20/06/2009	34 801,26	F	Taux Fixe	4,780	0,00	EUR	A	P	O	A1	
0843200	Caisse d'Epargne	20/06/2008	20/06/2008	20/06/2009	33 896,76	F	Taux Fixe	5,070	5,14	EUR	A	P	O	A1	
<b>Total général</b>					<b>18 303 017,10</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A.1.2

## A.1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2023	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>										0,00	0,00	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				9 855 404,88					953 546,49	378 239,09	0,00	104 801,44
1641 Emprunts libellés en euros (Total)				9 855 404,88					953 546,49	378 239,09	0,00	104 801,44
00000658239	N	-	A1	242 980,80	9,43	F	Taux Fixe	4,670	25 576,92	10 899,29	0,00	725,20
00000763594	N	-	A1	268 557,72	10,39	V	Euribor moyen 3 mois + 2,20	5,700	25 576,92	14 761,08	0,00	1 467,79
00000907509	N	-	A1	1 035 353,92	11,40	V	Euribor moyen 3 mois + 1,45	4,450	90 030,76	44 570,86	0,00	4 115,24
020542702	N	-	A1	237 500,00	9,46	V	Euribor moyen 3 mois + 2,35	5,350	25 000,00	12 204,69	0,00	499,73
1943143	N	-	A1	1 312 500,00	17,48	F	Taux Fixe	0,990	75 000,00	12 715,32	0,00	201,94
20542703	N	-	A1	268 750,00	10,58	V	Euribor 3 mois + 2,05	4,701	25 000,00	12 161,17	0,00	2 040,41
4388715	N	-	A1	2 306 944,39	10,04	F	Taux Fixe	4,070	209 722,21	93 892,64	0,00	81 849,12
8418033	N	-	A1	250 000,00	9,98	V	Livret A + 2,35	5,100	25 000,00	12 425,84	0,00	200,62
MIN224774EUR	N	-	A1	224 533,23	2,92	V	Euribor 3 mois + 0,13	3,130	72 406,48	7 125,50	0,00	396,80
MIN224774EUR	N	-	A1	279 559,38	3,92	V	Euribor 3 mois + 0,13	3,130	65 774,48	8 093,36	0,00	557,62
MIN244585EUR	N	-	A1	440 768,92	4,84	F	Taux Fixe	3,960	81 346,68	16 256,36	0,00	2 320,62
MIN260959EUR	N	-	A1	1 283 500,00	12,50	F	Taux Fixe	5,010	102 000,00	62 818,79	0,00	4 932,76
MIN507690EUR	N	-	A1	1 704 456,52	12,92	V	Euribor 3 mois + 1,19	4,190	131 112,04	70 314,19	0,00	5 493,59
<b>1643 Emprunts libellés en devises (Total)</b>										0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total) (9)										0,00	0,00	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>										0,00	0,00	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>										0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)										0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)										0,00	0,00	
1675 Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P. (Total)										0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)										0,00	0,00	
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				26 882,75					4 024,05	1 396,26	0,00	631,05
1681 Autres emprunts (Total)										0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)										0,00	0,00	
1687 Autres dettes (Total)				26 882,75					4 024,05	1 396,26	0,00	631,05
0843199	N	-	A1	14 174,09	5,47	F	Taux Fixe	5,170	2 083,84	742,98	0,00	336,84
0843200	N	-	A1	12 708,66	5,47	F	Taux Fixe	5,070	1 940,21	653,28	0,00	294,21
<b>Total général</b>				9 882 287,63					957 570,54	379 635,35	0,00	105 432,49

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture. F : fixe ; V : variable simple. C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 56113 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

**A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

## A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (Cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15					
	% de l'encours	100,00					
	Montant en Euros	9 882 287,63					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en Euros						



(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

## A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES		A2
<b>Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)</b>	<b>CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>Délibération du</b>
	<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €	2017-12-01
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>



IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES						A3
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
	A		B	C = A + B	D	E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provisions pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).



IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							A4
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>
<small>(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)</small>	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT			0,00
		FONCTIONNEMENT			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN–ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)</b>	<b>B2</b>

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-baïls mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-baïls immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B3</b>

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.



IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES							B4
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



IV – ANNEXES							IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS							B5
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>B6</b>

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	4 947 559,62	2 400 000,00	7 347 559,62	4 208 850,69	698 708,93	850 000,00	1 590 000,00
CASERNE/2023 CONSTRUCTION CASERNE 1	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	5 000,00	400 000,00	795 000,00
CASERNE2/2023 CONSTRUCTION CASERNE 2	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	5 000,00	400 000,00	795 000,00
LOUDES/2021 CONSTRUCTION CIS LOUDES	925 000,00	0,00	925 000,00	275 003,00	599 997,00	50 000,00	0,00
MONISTROL/2018 CONSTRUCTION CS MONISTROL-SUR-LOIRE	2 302 412,60	0,00	2 302 412,60	2 213 700,67	88 711,93	0,00	0,00
ST ROMAIN/2018 CONSTRUCTION CS SAINT-ROMAIN-LACHALM	811 126,12	0,00	811 126,12	811 126,12	0,00	0,00	0,00
TENCE/2018 CONSTRUCTION CS TENCE	909 020,90	0,00	909 020,90	909 020,90	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>B7</b>

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.





SDIS 43 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétés	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus	
<b>1) FILIERE SAPEUR-POMPIER</b>			<b>101</b>	<b>102</b>	<b>101</b>	<b>0</b>	
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0	
Colonel hors classe	A+			1	1	1	0
Colonel	A+			1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS	12	1	1	0	
Commandant	A			6	7 (2)	6	0
Capitaine	A	LIEUTENANTS-COLONELS	9	5	5	0	
Lieutenant hors classe	B			3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B	LIEUTENANTS	9	5	5	0	
Lieutenant de 2ème classe	B			1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	52	31	31	0	
Sergent	C			21	21	21	0
Caporal-chef	C			11	11	11	0
Caporal	C	CAPORAUX	26	15	15	0	
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0	
<b>2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0	
Médecin hors classe	A			0	0	0	0
Médecin classe normale	A			1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A			0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A			0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A			1	1	1	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0	
Infirmier classe supérieure	A			0	0	0	0
Infirmier classe normale	A			1	1	1	0
<b>Total SPP</b>			<b>104</b>	<b>105</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	
<b>3) FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>20,5</b>	<b>20,5</b>	<b>20,5</b>	<b>0</b>	
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0	
Attaché	A			0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS	1	1 (4)	1	0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	3	1	1	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B			1	1	1	0
Rédacteur	B			1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	17	8	8	0	
Adjoint administratif principal de 2ème	C			6	6	6	0
Adjoint administratif	C			2,5	2,5	2,5	0
<b>4) FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	
Ingénieur principal	A			1	1	1	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	0	
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0	
Agent de maîtrise principal	C			3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	14	4	4	0	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			4	4	4	0
Adjoint Technique	C			6	6	5 (7)	1
<b>Total PATS</b>			<b>40,5</b>	<b>40,5</b>	<b>39,5</b>	<b>1</b>	
<b>5) EMPLOIS NON CITES</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
Apprentis	C		1	1	1	0	
<b>6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Adjoint technique	C		0	0	0	0	
<b>TOTAL (1+2+3+4+5+6)</b>			<b>145,5</b>	<b>145,5</b>	<b>143,5</b>	<b>1</b>	

- (1)  
 (2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP  
 (3)  
 (4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire  
 (5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées  
 (6)  
 (7) Avis vacance PUI en cours



SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/01/2023

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétés	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus	
<b>1) FILIERE SAPEUR-POMPIER</b>			<b>103</b>	<b>104</b>	<b>100</b>	<b>3</b>	
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0	
Colonel hors classe	A+			1	1	1	0
Colonel	A+			1	1	1	0
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS	11	1	1	0	
Commandant	A			6 <sup>(6)</sup>	7 <sup>(2)</sup>	6	0
Capitaine	A	LIEUTENANTS-COLONELS	11	4 <sup>(10)</sup>	4	0	
Lieutenant hors classe	B			3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B	LIEUTENANTS	11	7 <sup>(8)</sup>	7	2	
Lieutenant de 2ème classe	B			1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	52	31	31	0	
Sergent	C			21	21	21	0
Caporal-chef	C			CAPORAUX	27	11	11
Caporal	C	16 <sup>(9)</sup>	16			15	1
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0	
<b>2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL</b>			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0	
Médecin hors classe	A			0	0	0	0
Médecin classe normale	A			1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A			0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A			0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A			1	1	1	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0	
Infirmier classe supérieure	A			0	0	0	0
Infirmier classe normale	A			1	1	1	0
<b>Total SPP</b>			<b>106</b>	<b>107</b>	<b>103</b>	<b>3</b>	
<b>3) FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			<b>23,0</b>	<b>23,0</b>	<b>21,0</b>	<b>2</b>	
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0	
Attaché	A			0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS	1	1 <sup>(4)</sup>	1	0	
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	4	1	1	0	
Rédacteur principal 2ème classe	B			1	1	1	0
Rédacteur	B			2 <sup>(1)</sup>	2	1 <sup>(5)</sup>	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	18	8	8	0	
Adjoint administratif principal de 2ème	C			6	6	6	0
Adjoint administratif	C			4 <sup>(3)</sup>	4	3	1
<b>4) FILIERE TECHNIQUE</b>			<b>20</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>1</b>	
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	
Ingénieur principal	A			1	1	1	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	0	
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0	
Agent de maîtrise principal	C			3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	14	4	4	0	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			4	4	4	0
Adjoint Technique	C			6	6	5 <sup>(7)</sup>	1
<b>Total PATS</b>			<b>43,0</b>	<b>43,0</b>	<b>40,0</b>	<b>3</b>	
<b>5) EMPLOIS NON CITES</b>			<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
Apprentis	C		1	1	1	0	
<b>6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Adjoint technique	C		0	0	0	0	
<b>TOTAL (1+2+3+4+5+6)</b>			<b>150,0</b>	<b>150,0</b>	<b>143,0</b>	<b>6</b>	

(1) Création de poste RH GPEC

(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP

(3) Création de poste finances - Mme SERENO à 100%

(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire

(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées

(6) Cne PERRIN nommé commandant

(7) Avis vacance PUI en cours

(8) Création poste CDC MNL - Transformation poste CNE Volontariat en LTN doctrine OPS

(9) Création poste jours de fractionnement

(10) Transformation poste CNE Volontariat en LTN doctrine OPS

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT et au SDIS par renvoi de l'article L. 3241-1)	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Siège de l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			0,00
Autres organismes de regroupement			0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>C3.2</b>

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session

A , le

Les membres du conseil d'administration,

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 22  
 Nombre de membres présents : 18 présents + 2 procurations  
 Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0



Présenté par la Présidente Marie Agnès PETIT  
 Au Puy-en-Velay, le 6 décembre 2022

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session le 6 décembre 2022  
 Au PUY-EN-VELAY

Les membres du conseil d'administration,

Titulaires	Signature	Suppléants	Signature
M. le Préfet		Membre du Corps Préfectoral ou Directeur des services du cabinet	
M <sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT <i>Présidente du conseil départemental</i>		M <sup>me</sup> Florence TEYSSIER <i>Conseillère départementale d'Aurec-sur-Loire</i>	
M. Raymond ABRIAL <i>Conseiller départemental d'Emblavez-et-Meygal</i>		M. Eric BONCHE <i>Conseiller départemental d'Aurec-sur-Loire</i>	
M. Jean-Paul AULAGNIER <i>Conseiller départemental de Monistrol-sur-Loire</i>		M. Bernard BRIGNON <i>Conseiller départemental du plateau du Haut-Velay Granitique</i>	
M. Jean-Marc BOYER <i>Conseiller départemental de Saint-Paulien</i>		M <sup>me</sup> Blandine DELEAU-FERRET <i>Conseillère départementale du Puy-en-Velay 3</i>	
M. Remi BARBE <i>Conseiller départemental du Velay Volcanique</i>		M <sup>me</sup> Marie-Pierre VINCENT <i>Conseillère départementale de Saint-Paulien</i>	
M. Michel BRUN <i>Conseiller départemental des Gorges de l'Allier / Gévaudan</i>		M <sup>me</sup> Annie RICOUX <i>Conseillère départementale du Pays de Lafayette</i>	
M <sup>me</sup> Nicole CHASSIN <i>Conseillère départementale de Sainte-Florine</i>		M. Pascal GIBELIN <i>Conseiller départemental de Sainte-Florine</i>	
M <sup>me</sup> Sophie COURTINE <i>Conseillère départementale de Brioude</i>		M. Arthur LIOGIER <i>Conseiller départemental d'Yssingeaux</i>	
M. Philippe DELABRE <i>Conseiller départemental du Mézenc</i>		M <sup>me</sup> Nathalie ROUSSET <i>Conseillère départementale du Mézenc</i>	
M <sup>me</sup> Christiane MOSNIER <i>Conseillère départementale du Puy-en-Velay</i>		M <sup>me</sup> Fanny SABATIER <i>Conseillère départementale d'Emblavez-et-Meygal</i>	



SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

M <sup>me</sup> Blandine PRORIOL <i>Conseillère départementale de Bas-en-Basset</i>		M <sup>me</sup> Karine PAULET <i>Conseillère départementale des Deux Rivières et Vallées</i>	
M. Olivier CIGOLOTTI <i>Conseiller départemental des Boutières</i>		M <sup>me</sup> Corinne BRINGER <i>Conseillère départementale du Puy-en-Velay 2</i>	
M <sup>me</sup> Christelle VALANTIN <i>Conseillère départementale du Puy-en-Velay 4</i>		M <sup>me</sup> Marie-Laure MUGNIER <i>Conseillère départementale du Velay Volcanique</i>	
M. Jean-Paul VIGOUROUX <i>Conseiller départemental du Puy-en-Velay 2</i>		M <sup>me</sup> Christelle MICHEL-DELEAGE <i>Conseillère départementale de Monistrol-sur-Loire</i>	
M. André FERRET <i>Maire de Saint Julien Chapteuil</i>		M. Fernand CHAIZE <i>Maire de Lausonne</i>	
M. Pierre LIOGIER <i>Maire d'Yssingeaux</i>		Mme Patricia GOUDARD <i>Maire de Retournac</i>	
M. Jean-Louis REYNAUD <i>Maire de Landos</i>		M. Pierre GIBERT <i>Maire de Costaros</i>	
M. Michel CHAPUIS <i>Président de la communauté d'agglomération du Puy</i>		M <sup>me</sup> Corinne GONCALVEZ <i>Conseillère communautaire de l'agglomération du Puy</i>	
M. Jean-Paul LYONNET <i>Vice-Président de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron</i>		M. Guy JOLIVET <i>Vice-Président de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron</i>	
M. Bruno MARCON <i>Vice-président de la communauté de communes Loire Semène</i>		M. Roland RIVET <i>Vice-président de la communauté de communes Loire Semène</i>	
M. Guy PEYRARD <i>Vice-président de la communauté de communes du Pays de Montfaucon</i>		M. Pierre DURIEUX <i>Vice-président de la communauté de communes du Pays de Montfaucon</i>	
M. Jean-Luc VACHELARD <i>Président de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne</i>		M <sup>me</sup> Marie-Christine EGLY <i>Vice-Présidente de la communauté de communes Brioude Sud Auvergne</i>	
Colonel Frédéric ROBERT <i>Directeur – Chef de Corps</i>			
Médecin-Commandant Hélène JURY <i>Médecin-Chef du SDIS</i>			
Capitaine Stéphane PONS <i>Sapeur-Pompier Professionnel Officier – CIS Monistrol sur Loire</i>		Lieutenant 1 <sup>ère</sup> classe Pierre CHAUSSE <i>SPP Officier - DIR</i>	
Adjudant-chef Damien CHAPUIS <i>SPP non officier CODIS/CIS Le Puy en Velay</i>		Sergent Sébastien LAFFONT <i>SPP non Officier CODIS/CIS Le Puy en Velay</i>	
Commandant Jean-M BERINGER <i>SPV Officier - CIS Langeac</i>		Capitaine Eric COSTE <i>SPV Officier – CIS Saint-Julien-Chapteuil</i>	

SDIS HAUTE LOIRE - BUDGET PRINCIPAL – BP - 2023

Adjudant-Chef Richard CONCHON <i>SPV non Officier</i> <i>CIS Monistrol sur Loire</i>		Caporal-Chef Laurie BOUTHEON <i>SPV non officier</i> <i>CIS Saint-Pal de Chalencon</i>	
M. Laurent FAURE <i>Fonctionnaire territorial n'ayant pas la</i> <i>qualité de SPP</i> <i>Dir</i>		M <sup>me</sup> Aurélie ADAM <i>Fonctionnaire territorial n'ayant pas la</i> <i>qualité de SPP</i> <i>Dir</i>	
Capitaine Jean PESTRE <i>Président de l'Union Départementale des</i> <i>Sapeurs-Pompiers</i>			
M. Patrice ARNAUD <i>Conseiller aux décideurs locaux</i>			

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ... , et de la publication le ...

A Le Puy-en-Velay, le 06/12/2022

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

La Présidente  
du Conseil d'Administration

Marie-Agnès PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00018

Délibération 2022 12 06 - 48 Tarifications 2023



HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-48**

**Tarifications 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGIOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

## DÉLIBÉRATION N° 2022-48 : Tarifications 2023

Par délibération n° 2000-34, le conseil d'administration du SDIS a acté le principe d'une demande de participation financière, en application de l'article L 1424-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), pour les interventions ne relevant pas directement des missions du service au sens de l'article L 1424-2 du CGCT mais également pour toutes les prestations liées à l'Ecole Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire.

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le CASDIS a délibéré en faveur d'une révision de sa politique tarifaire en intégrant l'ensemble des charges de personnel et de matériel.

Pour l'année 2023, il est proposé d'actualiser les tarifs 2022 du coût de l'inflation, soit + 5,3 %.

### A – Tarification forfait engins et personnels

	Tarification 2022	
<b>VL, VLTT, ...</b>	58,96 € Forfait véhicule léger	62,08 € Forfait véhicule léger
	Indemnités kilométriques : 0,63 €/km	Indemnités kilométriques : 0,66 €/km
<b>VSAV, VSR, ...</b>	161,58 € Forfait véhicule utilitaire	161,58 € Forfait véhicule utilitaire
	Indemnités kilométriques : 0,77 €/km	Indemnités kilométriques : 0,81 €/km
<b>CCFM, FPT, ...</b>	227,52 € Forfait poids lourd	239,58 € Forfait poids lourd
	Indemnités kilométriques : 2,45 €/km	Indemnités kilométriques : 2,58 €/km
<b>Personnel</b>	21,84 € Forfait horaire par sapeur-pompier non spécialiste	22,98 € Forfait horaire par sapeur-pompier non spécialiste
	24,02 € Forfait horaire par sapeur-pompier formé SSLIA mis à disposition de l'aérodrome du Puy-Loudes	25,84 € Forfait horaire par sapeur-pompier formé SSLIA mis à disposition de l'aérodrome du Puy-Loudes (convention mise à jour en 2022)
	43,69 € Forfait horaire par spécialiste ou personnel SSSM	46,01 € Forfait horaire par spécialiste ou personnel SSSM
<b>Interventions non justifiées suite à des déclenchements intempestifs de téléalarme</b>	478,13 €	503,47 €

## B – Tarification Ecole Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Loire

### B.1 Hébergement

	<b>Tarification 2022</b>	<b>Tarification 2023</b>
<b>Petit-déjeuner</b>	4,98 €	<b>5,24 €</b>
<b>Déjeuner</b>	14,77 €	<b>15,55 €</b>
<b>Dîner</b>	11,47 €	<b>12,08 €</b>
<b>Hébergement pour SP hors 43 au CSP ou CI</b>	21,89 €	<b>23,05 €</b>
<b>Hébergement pour SP hors 43 à l'hôtel (ex : CdG FdF ...)</b>		<b>sur facture prestataire</b>

### B.2 Formations

#### B.2.1 Formations non statutaires

L'Ecole Départementale est sollicitée en tant qu'organisatrice de formations dans différents domaines. Ces actions appartiennent aux formations non statutaires. Il est donc proposé qu'elles soient prises en charge financièrement par les demandeurs.

#### **Formations avec mise à disposition PEPPARI, Incendie :**

\* **Tarif proposé pour les entreprises conventionnées :**

**119,60 € par stagiaire et par jour** (113,58 € en 2022).

\* Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuelle :

(ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B)

**73,71 € / équipement**, (70,00 € / équipement en 2022)

\* **Tarif proposé pour les entreprises non conventionnées ou autres :**

**197,05 € par stagiaire et par jour** (187,13 € en 2022).

\* Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuelle :

(ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B)

**73,71 € / équipement**, (70,00 € / équipement en 2022)

#### **Formations avec mise à disposition des caissons à feu réel :**

\* Tarif proposé pour l'utilisation du caisson d'observation (avec combustible) :

**547,14 € / passage** (519,60 € en 2022).

\* Tarif proposé pour l'utilisation du caisson d'attaque (avec combustible) :

**656,65 € / passage** (623,60 € en 2022)

\* Tarif proposé pour la mise à disposition des équipements de protection individuelle :

(ARI, tenue de feu complète, casque de type B, gants de type B)

**73,71 € / équipement**, (70,00 € / équipement en 2022)

\* Tarif proposé pour la mise à disposition des petits outils de formation (aquarium à gaz) :

**66,34 € / passage**, (63,00 € en 2022)



\* Tarif proposé pour l'utilisation des boîtes à feu de formation  
**66,34 €**/ passage journée, (63,00 € en 2022)

\* Tarif proposé pour l'utilisation des portes de forçement  
**33,70 €** / passage, (32,00 € en 2022)

### *B.2.2 Formations statutaires*

L'Ecole Départementale est sollicitée en tant qu'organisatrice de formations dans différents domaines et spécialités ou sous l'égide de l'ENSOSP ou de l'ECASC. Ces actions appartiennent aux interventions statutaires.

### **Formations SPP ou SPV extérieurs au SDIS 43 (hors utilisation du caisson à feu)**

\* Tarif proposé : **178,83 € par stagiaire et par jour** (169,83 € en 2022).

### **B.3 Encadrement : mise à disposition d'un formateur spécialisé pour l'extérieur**

Forfait de **183,94 € la journée / formateur**, (174,68 € en 2022) avec application d'un coefficient de 2,5 pour les personnels spécialisés IMP, PLG, SAV, CMIC et SSSM.

### **B.4 Jury : Examen SSIAP**

*L'article 9 (jury d'examen) de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel des services de sécurité incendie des ERP et IGH, précise que le jury d'examen est présidé par le DDSIS.*

Pour la mise à disposition du Président de jury, il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire de **337,39 € par demi-journée**, (320,41 € en 2022).



### C – Prise en charge des frais de consommables de l'équipe Risques chimiques

Par sa délibération BU 2009-16 du 4 mars 2009, le Bureau a validé le principe de facturation des consommables de l'équipe risques chimiques.

Cette délibération prévoit l'émission d'un titre de recettes à l'encontre du pollueur. Elle fixe, pour l'année 2009, un récapitulatif des tarifs.

Certains tarifs ou produits ont évolué. Il vous est proposé d'actualiser le tableau tarifaire en fonction du document ci-après.

#### Tarifs des produits absorbants et matériels utilisés par le SDIS 43 lors d'opérations « Risques technologiques »

DÉSIGNATION	PRIX TTC
Barrage hydrophobe Ø 20	68,44 € le barrage
Buvard hydrophobe	1,05 € la feuille
Buvard hydrophile	1,40 € la feuille
Ceinture obturatrice pour fûts	199 € pièce
Plaque d'obturation d'égout bicouche haute densité	427 € pièce
Surfût plastique	284 € pièce
Tenue type 3 NRBC	63 € le scaphandre
Scaphandre de type 1 usage limité	1 684 € le scaphandre
Scaphandre de type 1	4 212 € le scaphandre

Après avoir entendu l'exposé les membres du conseil d'administration approuvent cette actualisation à + 5,3 % de la tarification des prestations payantes réalisées par le SDIS 43.



POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

  
MARIE-AGNÈS PETIT



43\_SDIS\_Service départemental d'incendie et de secours de Haute-Loire

43-2022-12-13-00004

Délibération 2022 12 06 - 49 Actualisation convention SMUR CHER



HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

**Extrait du Registre des délibérations  
du Conseil d'administration**

**Séance du 6 décembre 2022**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procuration : 2  
Nombre de votants : 20  
Votes pour : 20  
Vote contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la convocation :  
22 novembre 2022



**DÉLIBÉRATION N° 2022-49**

**Actualisation de la convention d'appui logistique au SMUR du centre hospitalier  
Émile-Roux**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, à 14 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M<sup>me</sup> Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Étaient présents : M. Eric ETIENNE, Préfet de la Haute-Loire, M. Sébastien CASTAN, chef du service des sécurités.

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires :

M<sup>mes</sup> Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Christelle VALANTIN.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNER, Rémi BARBE, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Jean-Paul LYONNET, Bruno MARCON, Jean-Luc VACHELARD, Jean-Paul VIGOUROUX.

Suppléants : M<sup>me</sup> Corinne BRINGER.

Excusés :

M<sup>mes</sup> Blandine DELEAU-FERRET, Annie RICOUX.

MM Olivier CIGOLOTTI, Pierre GIBERT, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD.

Procurations : Jean-Marc BOYER à Jean-Paul AULAGNIER, Michel BRUN à Marie-Agnès PETIT.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires : Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandante Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP - Capitaine Stéphane PONS, sapeur-pompier professionnel officier - Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant des sapeurs-pompiers professionnels non officiers - Adjudant-chef Richard CONCHON représentant des sapeurs-pompiers volontaires non officiers.

Suppléants : Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second - Capitaine Eric COSTE, sapeur-pompier volontaire officier - M<sup>me</sup> Aurélie ADAM, fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP.

Excusé : Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Assistaient également à la séance : Commandant Philippe GALTIER, chef du groupement ressources humaines, Commandant Eric PEREZ, chef du groupement Métier, Commandant Xavier LECHTEN, M. Alexandre RAMONA, chef du groupement finances et commande publique.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Excusé : M. Patrice ARNAUD, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

**DÉLIBÉRATION N° 2022-49 : Actualisation de la convention d'appui logistique au SMUR du centre hospitalier Émile-Roux**

Les nouvelles dispositions de l'article L1424-42 du CGCT permettent aux SDIS de différer ou de refuser toute intervention ne se rattachant pas directement à l'exercice de leurs missions afin de préserver une disponibilité opérationnelle pour les missions relevant de l'article L1424-2 ;

Par délibération N° 2022-065, le bureau du conseil d'administration a autorisé le désengagement du SDIS 43 de l'armement des AR au centre hospitalier Émile ROUX, ainsi que de la mise à disposition d'un VSAV dans le cadre des transports sanitaires secondaires pour le SMUR de Brioude dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de la conduite de la VLS de Brioude à partir du 31 mai 2023.

Le tarif forfaitaire pour cette prestation est de 300 € (une fois et demi le montant de la carence ambulancière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022)

Par courrier en date du 29 novembre 2022, Monsieur Jean-Marie BOLLIET, directeur du CHER sollicite un report de l'entrée en vigueur de l'arrêt des transports par les moyens du SDIS 43 au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Ainsi, il est proposé de poursuivre la conduite de l'ambulance de réanimation dans le cadre des transferts inter hospitaliers du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2023, au tarif forfaitaire de 600 €.

Il convient de préciser l'ensemble des modalités au moyen d'un avenant à la convention d'appui logistique au SMUR du CHER.

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration autorisent Madame la Présidente à signer, au nom et pour le compte du SDIS 43 l'avenant à la convention d'appui logistique au SMUR.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT



Le mardi 29 novembre 2022,

Nos réf. :  
DIR.JMB/ND/CR21-040

Monsieur le colonel ROBERT  
Directeur Départemental du SDIS  
104, rue Hippolyte Malègue – Taulhac  
43000 LE PUY-EN-VELAY

Objet :  
Transports secondaires

Monsieur le Directeur,

Lors de notre dernier échange, vous nous avez présenté la fin prochaine du dispositif des transports secondaires hospitaliers réalisés par les moyens du SDIS.

Si nous comprenons tout à fait la légitimité de votre demande, un temps supplémentaire est nécessaire à la mise en place de nouvelles modalités soit par internalisation avec formation du personnel à la clef soit par externalisation avec temps nécessaire pour réaliser les procédures de marché public adéquates auprès des sociétés d'ambulances.

D'après un premier élément de chiffrage, l'une ou l'autre de ces modalités représente près de 350 000 euros dans un contexte de grandes difficultés financières des hôpitaux.

Nous sommes donc à la recherche en parallèle de financements complémentaires.

A l'instar du CH de Brioude, nous souhaiterions que l'entrée en vigueur de l'arrêt des transports par vos moyens prennent effet au 1<sup>er</sup> mai 2023.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sincères salutations.



Le Directeur,

Jean Marie BOLLIER

Copie à l'attention du Directeur de la Délégation Départementale de l'ARS



**AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES AUX  
SMUR,  
ASSURÉES PAR LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX D'INCENDIE ET DE SECOURS  
SMUR DU PUY-EN-VELAY**

**Vu** La convention relative aux prestations de services aux SMUR, assurées par les services départementaux d'incendie et de secours SMUR du Puy-en-Velay du 2 décembre 2022.

Conclue entre :

- ✓ LE CENTRE HOSPITALIER ÉMILE ROUX
- ✓ Adresse : 12 Boulevard du Docteur Chantemesse
- ✓ N° FINESS juridique : 430000018
- ✓ Représenté par Monsieur Jean-Marie BOLLIET
- ✓ Fonction : Directeur

Et

- ✓ LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE
- ✓ Adresse : 104 rue Hippolyte Malègue – 43000 LE PUY EN VELAY
- ✓ Représenté par Madame Marie-Agnès PETIT
- ✓ Fonction : Présidente du Conseil d'Administration

**Article 1**

Le présent avenant a pour objectif de modifier les modalités de prestation de services du SDIS au bénéfice du SMUR, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023

**Article 2**

Le SDIS assure l'armement de l'ambulance de réanimation (AR) dans le cadre des transferts inter hospitaliers. Cette prestation se caractérise par la mise à disposition d'un conducteur et d'un équipier de pour assurer les transferts inter hospitaliers.

**Article 3**

Au titre de la prestation de service prévue à l'article 2 de cet avenant, le tarif forfaitaire est de 600€

**Article 4**

La procédure de facturation sera la suivante :

- ✓ Réalisation d'un état contradictoire du nombre de personnels mis à disposition pour un, conformément à la convention susvisée :
  - Le SAMU édite le listing d'après ses dossiers de régulation médicale
  - Le SDIS édite le listing d'après son logiciel d'alerte
  - Le SAMU et le SDIS rapprochent les 2 listings et transmettent le résultat aux SMUR concernés pour validation finale après discussions.
- ✓ Facturation forfaitaire par les SDIS au centre hospitalier, siège du SMUR sur la base de la tarification forfaitaire arrêtée supra.

**Article 6**

**Cette convention est conclue pour une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 mars 2023**

Chacune des parties peut dénoncer le présent avenant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, au moins 1 (un) mois avant l'échéance. »

Fait à Le Puy en Velay, le

**MONSIEUR LE DIRECTEUR  
DU CENTRE HOSPITALIER EMILE ROUX  
REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉTABLISSEMENT SIÈGE DU SMUR**

**MADAME LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA HAUTE-LOIRE**

**JEAN-MARIE BOLLIET**

**MARIE-AGNÈS PETIT**

